



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
MERCREDI 22 AVRIL 2015
De 9 heures 30 à 16 heures

AU LYCÉE DU COUDON
83130 LA GARDE

Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var –AD-PEP83

Impasse Lavoisier 83160 La Valette du Var

☎ 04 94 57 08 09 • 📠 04 94 57 08 13

Courriel : secretariat.siege@pep83.org • www.pep83.org



Administrateurs Présents : M.AMIGONI, M.ANDRAU, M ASTOIN, Mme ASTOIN, M. CONSTANS, Mme FROGER, Mme GALLI, M. GALLI, Mme LEPINE, Mme LIBENZI, M MERLAN, Mme MARTEL, M.MONTANIE, Mme MORRONI, M.QUINCHON, M.ROIG.

Directeurs et responsables : M Manuel DUREAULT (directeur du S3AS et du SSEFS), Mme Nathalie PETRI (directrice du CMPPP et du SESSAD), M Laurent ESCOFFIER (directeur de Chantemerle), Mme Christine PERENON (responsable du pôle ressources humaines comptabilité finances), Mme Valérie TESTAGROSSA (responsable du SAPAD).

Invités :

M LETHURGEZ Vice-président des PEP 06 et président de l'union régionale des PEP, M.DANDREIS directeur général des PEP 06, Mme DJINGUEUZIAN (Commissaire aux comptes), Mme SAGOT (Caisse d'épargne) M.COUTURE 1^{er} adjoint à la MAIRIE DE LA VALETTE M.PEDRONA président de L'APAJH Mme RIVALAN membre de la DUP M.PATTIN membre de la DUP, M.LEFEUVRE, M.GOUDIGUEN adhérent

Administrateurs excusés : Mme BOTTEX Mme TORRIOLI M.FALICON

Monsieur le président ouvre la séance à 9 heures 30 en remerciant Mme la proviseure du lycée du Coudon situé à la Garde pour avoir mis à disposition une salle de réunion pour la tenue de la présente assemblée générale.

Ordre du jour :

1. Rapports : moral et d'activités.
2. Election au conseil d'administration : le conseil d'administration peut comporter jusqu'à 36 membres.
 - Pour l'AG 2015 : 12 postes à pourvoir pour 3 ans.
6 postes à pourvoir pour 1 an.
5 postes à pourvoir pour 2 ans.
 - Pour l'AG 2015, les administrateurs suivants sont renouvelables : Mesdames et Messieurs ASTOIN Gilbert, BOTTEX Myrtille, FROGER Geneviève, MORRONI Claudine, QUINCHON Dominique, ROIG Henry, TORRIOLI Monique.
3. Election à la commission de contrôle des comptes (2 membres adhérents non élus au CA des PEP 83).

DE 12H30 à 13H30, pause méridienne.

4. Rapport financier.
5. Rapport du commissaire aux comptes puis de la commission de contrôle des comptes.
6. Cotisations 2015 (à partir du 01/01/2016)
7. Questions diverses

Et pour les membres élus concernés du Conseil d'Administration (CA de 16h15 à 17h)
Et pour ceux élus au bureau : (Bureau de 17h15 à 18h30)

1) Rapport moral du Président

Chères amies,

Chers amis,

C'est avec un réel plaisir que j'ouvre notre assemblée générale 2015.

Je vous remercie pour votre présence, votre attention et votre participation tout au long de celle-ci.

Pour cette année, je l'ai souhaitée sur une journée complète afin de laisser le temps nécessaire à l'expression, au questionnement, à l'analyse de nos activités passées et à la définition, la promotion et la réalisation de celles à venir.

L'année écoulée a été riche de nos actions dans les domaines social et médico-social, dans celui de l'éducation et des loisirs, lors de moments de communication (rencontre SAPAD et inauguration du pôle de La Valette), par notre engagement en matière de solidarité (aides et Sapad), par l'amélioration constante de notre organisation et de notre fonctionnement (projet 14-19, document sur la gouvernance, recherche de l'efficacité dans nos procédures administratives et de gestion).

Tout cela fera donc l'objet de nos débats et sera un tremplin pour envisager notre développement avec des moments forts, par exemple, dans notre participation à la réserve citoyenne et dans notre mobilisation aux côtés de l'école pour les valeurs de la République.

Sans préjuger des propos tenus et orienter nos échanges, quand même, quelle satisfaction et fierté, de constater que l'évaluation externe de quasiment l'ensemble de l'association nous a conforté dans nos choix et notre dynamique.

Pour progresser, nous dit-elle, nous devons mieux écouter les usagers et les bénéficiaires et nous rendre encore plus présents auprès d'eux. Pour ma part, j'ajouterai qu'il nous appartient d'inviter nos personnels à devenir de véritables collaborateurs en les associant mieux à notre projet de société inclusive qui sera le thème central de nos prochaines Rencontres au mois de décembre 2015. Il est à signaler, à ce sujet, qu'elles se feront sous le haut patronage du Président de la République.

Notre assemblée générale est ainsi l'occasion de valoriser l'action de tous : salariés, enseignants mis à la disposition, directeurs et responsables de nos établissements et services, administrateurs et adhérents et d'évaluer nos objectifs, notre stratégie.

En dehors du temps de bilan bien légitime, j'attends donc des échanges d'aujourd'hui des propositions, des directions que nous aurons à développer tout au long de ces prochains mois. Le conseil d'administration s'en emparera pour les développer et les programmer dans la durée, en veillant à les mettre en phase avec notre projet, adossé à celui de notre fédération. Par exemple, nous savons d'ores et déjà combien nous devons nous préoccuper encore plus de notre politique de communication (qui a déjà fortement progressé) et accompagner ainsi l'impulsion de la fédération à ce sujet. Cette année nous fêterons le Centenaire de la création des Pupilles de l'Enseignement Public. En ce qui concerne notre association, nous fêterons notre centenaire en 2016 car notre première assemblée générale date du 16 mars 1916.

Nos aînés nous ont montré à quel point l'accès aux droits est essentiel pour l'égalité et l'émancipation. Chacun a sa place dans notre République et, quel que soit son mérite, la plus grande attention doit lui être portée lorsque les aléas de la vie ou les dysfonctionnements sociétaux le mettent en situation de fragilité pour y accéder.

Notre engagement pour la réalisation d'une société inclusive exprime bien actuellement cette volonté qui caractérise notre mouvement afin que chaque personne puisse développer ses potentialités et contribuer à la vie sociale sans discrimination et sans frein.

Pour ce faire, la réponse pour nous est au demeurant assez simple et claire : laïcité, solidarité, égalité, citoyenneté. Ce sont nos armes pour que dans la paix et le respect tous participe pleinement à la vie républicaine.

Pour conclure, qu'il me soit permis de remercier vivement chacun pour son implication et sa disponibilité. Bénévoles ou salariés, nous œuvrons tous dans la même direction pour une société solidaire et accueillante.

Vive la Fédération ! Vive les PEP 83 !

Rapport d'activités du secrétaire général.

ÉTAPES CLES 2014 :

- La Signature du CPOM, la perte des AVSi, l'élimination des postes vacants dans les services, l'implication dans une politique de territoire de santé (convention de coopération ou de partenariat) et les évaluations externes ont marqué cette année 2014.
- La disparition des postes vacants est un objectif poursuivi depuis plusieurs années par les directeurs comme par le CA. Ces postes ne trouvaient pas de postulants, faute d'être payés au même niveau que dans le secteur privé (orthophoniste par exemple) et ont été remplacés par des conventions avec des libéraux. La souplesse de gestion donnée par le CPOM a permis aux directeurs de proposer au CA des transformations de poste, et d'utiliser au mieux les disponibilités financières en terme de ressources humaines, dans le sens d'une amélioration qualitative des prestations délivrées.
- L'Application des nouveaux statuts, l'élaboration du projet associatif et de gouvernance, les manifestations (journée SAPAD, inauguration des locaux, les dépôts de projets (handicap rares), les nouvelles organisations associatives comme les réunions de directeurs, le renouvellement des délégués du personnel, la participation au CAPE a modifié nos modes de fonctionnements.
- Nos administrateurs s'investissent beaucoup dans la vie de l'association

En 2014 : 11 CA, 9 bureaux ont rythmé la vie statutaire des 19 membres du conseil d'administration. En 2014, nous comptons 10 549 jeunes adhérents et 164 adhérents adultes.

PROSPECTIVES ET PROJETS:

Sous la présidence de Jacques Merlan, jusqu'en avril 2014 la commission projet s'est réunie à plusieurs reprises, le projet élaboré en commun s'est focalisé sur la gouvernance associative et a été mis en œuvre ensuite par le CA. La commission projet s'est peu réunie en fin d'année, mais les projets n'ont pas manqué dans les autres commissions.

- Centenaire de la fédération, implication locale dans l'économie sociale et solidaire avec participation à l'amélioration des procédures internes, développement des adhésions, implication dans la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.
- Le SAPAD, avec la commission communication a organisé un événement de rentrée
- Le SMS a lancé des initiatives concernant les enfants autistes (qui n'ont pas abouti à ce jour).
- L'étude d'un SAMSAH généraliste de 40 places sur TPM en partenariat avec l'association Présence qui sera le porteur du projet et Espérance Var où 10 places seraient affectées aux déficits sensoriels pour les adolescents de nos services devenus adultes.
- Dans le Domaine Education Loisir, nous avons travaillé à l'amélioration de l'accueil à Chantemerle, la mise aux nouvelles normes pour le handicap.
- Dans la cadre de l'URPEP et du POLE DEL, une action innovante a été lancée pour faire connaître nos centres de vacances aux enfants venus en classes de découverte avec l'opération catalogue et cartes postales (action innovante cofinancée sur la quote-part de la CPO fédérale). Nous étudions notre participation à PEP découverte.

PARTICIPATION A LA VIE FEDERALE :

Nos administrateurs sont impliqués dans la vie fédérale :

- Claudine Morroni participe régulièrement au groupe fédéral Sapad, et enrichit ainsi la réflexion du groupe régional SAPAD.
- Gilbert Astoin participe au groupe fédéral de réflexion stratégique sur l'avenir de la FG-PEP

- JP Andrau membre élu de la commission de contrôle des comptes, participe à la commission des finances élargie proposant au CA fédéral la répartition de la CPO entre les associations membres,
- Henri ROIG, participe au groupe fédéral d'animation du secteur médico-social
- Dominique Quinchon, élu au CA Fédéral depuis plusieurs années assume les fonctions de trésorier adjoint de la FG-PEP et co-anime la commission des finances fédérales aux côtés du trésorier fédéral. Il présentera le budget prévisionnel fédéral à l'AG de Charges en juin 2015.

Financement des actions dans le cadre de la CPO.

La Commission finances de la FG-PEP, a proposé au CA Fédéral qu'il n'y ait qu'une seule session d'examen des projets innovants. **Ceux-ci devront être validés pour le Conseil d'Administration fédéral du 1er juillet 2015.** Ils devront arriver au siège fédéral pour le 31 mai au plus tard. Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration fédéral

Compte rendu de la SOLIDARITE Année 2014 par Monsieur Macxime GALLI vice-président Financement et commission

La démarche de solidarité est inscrite prioritairement dans l'histoire du mouvement des Pupilles de l'Enseignement public.

Il s'agit d'une valeur fondamentale et d'une réponse volontariste à des situations de souffrance, de misère, autant matérielle que morale.

Pour mener cette démarche, l'association départementale des PEP 83 s'appuie sur deux supports :

Un financement diversifié :

Pour mener à bien ce soutien financier, l'Association consacre :
une partie des subventions qui lui sont accordées (département, communes, Fédération) ;
Les cotisations des élèves et une partie des cotisations adultes ;
d'éventuels dons.

Une commission est constituée de 4 administrateurs volontaires :

Mr GALLI Macxime, Mmes ASTOIN Annie, GALLI Annie, AUROIRE Christine **qui étudient les sollicitations de demandeurs d'aides financières, toutes rédigées par des directeurs d'établissements scolaires et (ou) les assistantes sociales. Cette démarche réserve l'action de la commission aux seuls enfants en cours de scolarisation, dans tout le département du Var.**

Travail de la commission :

Cette année, la commission s'est réunie 13 fois, ce qui représente environ 312 h de travail.

Il appartient à la commission de procéder à l'étude individuelle de chaque demande relayée et argumentée (pour le maintien ou la qualité de la scolarité) par le directeur d'établissement d'enseignement.

Cette commission apporte un soutien financier à plusieurs types de situation :

- ✓ Aides à la participation aux classes de découvertes, dans la nécessité d'associer l'ensemble des élèves d'une classe à une démarche pédagogique forte et exceptionnelle.

Pour cette année 2014 ; 405 dossiers ont été traités : 15 836€ ont été distribués.

- ✓ Aides à la demi-pension, à la prise en charge du repas à la cantine pour des familles en forte difficulté économique. (pour les communes n'ayant pas de service d'aide)

Pour les demi-pensions, 50 enfants en ont bénéficié → 2043,53€

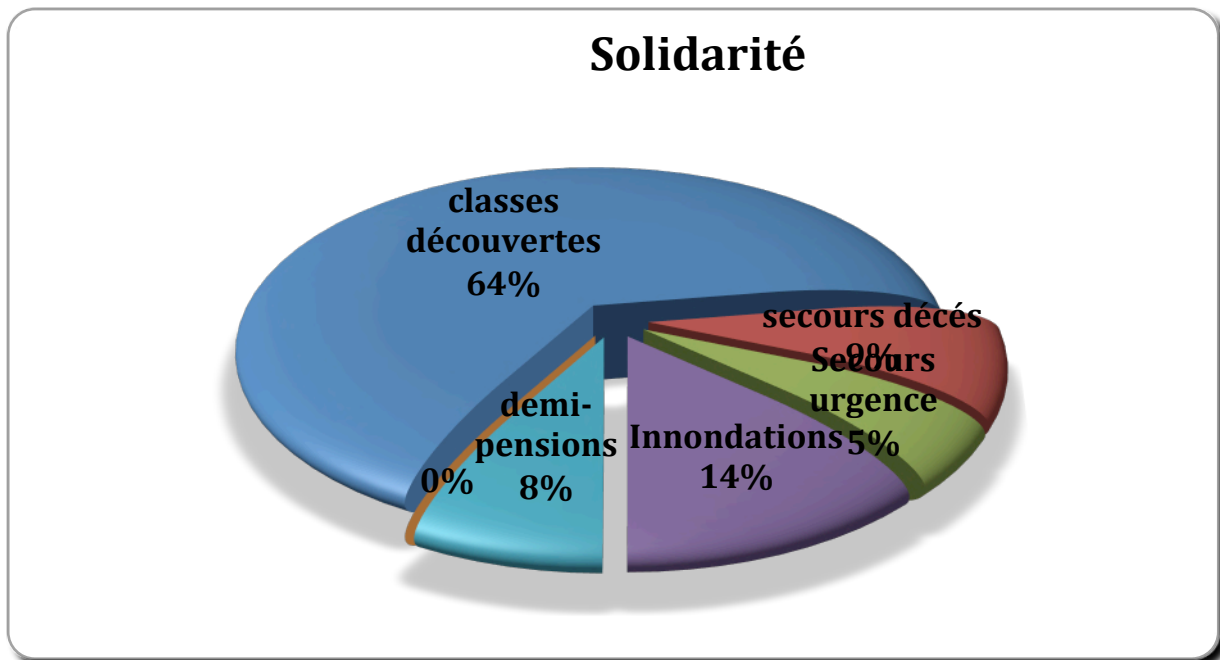
Nous avons dû suspendre 1 trimestre faute de fonds

- ✓ Aides à caractère urgent, pouvant relever de situations exceptionnelles.

Les secours Décès : 10 demandes → 2 090 €

- ✓ Autres situations mettant en péril la poursuite de la scolarité.

Les secours d'urgence : 16 demandes → 1 335 €
 Pour les inondations secteur La Londe → 3 350 €
 Soit un total de 24 654,53 € pour 496 demandes accordées



Nous continuons l'accompagnement de notre orpheline des inondations de 2010 de Draguignan tout au long de l'année, avec cette année la prise en charge de l'internat.

Cette année, nous avons constaté que le nombre de demandes augmente chaque année et qu'il est de plus en plus difficile de faire adhérer les écoles...et les enseignants à notre association, ceux-ci semblent de moins en moins nous connaître !

Malgré tout, la commission ne baisse pas les bras devant la tâche à accomplir

➤ PATRIMOINE

Patrimoine immobilier

A° relevant des subventions récupérables par l'ARS

- 1- Locaux de la Valette SAAS –SEFEP Charles Loupot et SSEFS-SAFEP J-Ph. Rameau 90%
- 2- Locaux à vendre pour aménagement à la société de M. Reboul
- 3- Locaux de la rue Amiral Nomy à Toulon (en attente de vente ou de réutilisation pour un SAMSAH qui pourrait prendre en charge les adolescents suivis par nos services une fois devenus adultes)
- 4- Terrain de Brignoles en attente d'utilisation avec des partenaires UGECAM, APJH ou autres. (annexe CMPP, CAMS etc...)
- 5- Locaux du Muy SESSAD Madeleine Lemaire, et SAAAS SAFEP Charles Loupot.

B° Locaux en pleine propriété

- 1- Siège 10% en pleine propriété à la Valette
- 2-Terrains et bâtiments de Chantemerle

C° En location auprès du Conseil général du Var : le CMPP De Draguignan

Dans le patrimoine mobilier les inventaires sont terminés, pour

→Le mobilier.

→La gestion du parc informatique été optimisée au niveau de l'association.

→Le parc automobile, le matériel et les outils de travail

Le parc automobile, qui relève encore de chacun des services, et dont l'entretien peut être optimisé.

les matériels et outils de travail des différents services pour lequel une liste de fournisseurs pratiquant des rabais de groupe en faisant jouer la concurrence fait baisser les prix selon les prescriptions de la DUD et des accords grands comptes de la FG-PEP.

La politique décidée en 2013 a été poursuivie avec des baisses concernant la téléphonie et des procédures pour l'achat d'automobiles.

TRAVAUX

Nous avons repris et actualisé les constats de 2013

BRIGNOLES.

Depuis la réunion du 06/07/2013, les représentants de l'UGECAM et de l'APAJH ont donné leurs accords sur le projet présenté. Tout dépend de l'ARS. Il reste, à préciser notre programme, nos propres besoins et éventuellement le programme de nos futurs partenaires (crèche ou autres) la situation est en attente.

LA VALETTE.

En attente de la vente ou de l'utilisation du local encore disponible. L'ouverture d'une porte de la salle de restauration sur le jardin central à la demande des personnels dépend de ces futurs travaux.

LE MUY. Les travaux de réparation à la suite des inondations ont complètement réalisés.

CHANTEMERLE.

Lotissement d'une partie du domaine de Chantemerle.

L'Avant-Projet sommaire est maintenant achevé et la demande de déboisement a été déposée auprès de la Préfecture du département.

Travaux de mise en sécurité sur le bâtiment B. 1.

L'intervention ciblée sur les garde-corps de la véranda et de la terrasse dite accessible attenante, ainsi que sur les garde-corps des chambres rénovées est achevée ainsi que la mise en sécurité feu au niveau des planchers des différents niveaux. Les travaux ont été réalisés à la fin du mois de mars 2014.

Travaux

De nombreux rapports ont été établis depuis plus de dix ans. Un dernier rapport établi en janvier 2014, nous a été remis, évaluant le projet de rénovation du centre de vacances Chantemerle à la hauteur d'une enveloppe de travaux maximum de 1, 2 millions d'€.

CARNET D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES.

Nous avons proposé, il y a quelques mois, la mise en place de carnets d'entretien des immeubles de chacun de nos sites. Cette mission peut être confiée à un « Homme de l'Art » qui lors d'une visite annuelle liste les travaux à d'entretien à un, deux, cinq et dix ans et estime leurs coûts (se reporter aux extraits de documents ANAH joints). On peut ainsi budgétiser chaque année des prévisions financières pour des travaux courants ou d'envergure (réfection d'étanchéité, isolation thermique). Ces actions de préventions éviteraient de se retrouver devant des situations désastreuses au fil des ans.

INVENTAIRES DES MOBILIERS SUR LES DIFFERENTS SITES.

Une fiche type a été transmise aux responsables d'établissements.

Une bonne gestion de notre patrimoine immobilier ne s'improvise pas. Gestionnaire de patrimoine, c'est un métier. Quatre rappels :

- L'assurance dommages ouvrage est obligatoire lors de travaux de construction ou d'aménagements.
- L'intervention d'un coordonnateur de travaux est obligatoire dès que deux corps d'état interviennent simultanément sur un chantier de construction ou de réhabilitation.
- Les avis rendus par les commissions de sécurité n'engagent pas celles-ci. Le Maître de l'ouvrage ou le gestionnaire reste responsable de la sécurité dans leurs établissements.

- Même si le pouvoir politique semble reporter la date limite de mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite, les recours seront examinés au coup par coup. Nous devons nous mettre en conformité avec la réglementation dans tous nos établissements et plus particulièrement LA VALETTE et CHANTEMERLE.

Commission Communication **Par Pierre CONSTANS** **Compte-rendu d'activités 2014-2015**

La Commission a axé son travail sur la communication externe et interne.

Aussi, elle a procédé régulièrement à une mise à jour des documents d'appels d'adhésions et des dossiers de demande de subventions auprès des collectivités territoriales.

De même pour le dossier de presse revu et présenté sous un nouveau format plus convivial.

La Commission s'est ensuite attachée à la préparation de la journée des Rencontres SAPAD du 5 novembre 2014 dont le bilan très positif a confirmé la dimension associative territoriale de l'action des PEP 83 par la qualité du service SAPAD apprécié des familles, des enfants, des adolescents concernés et des équipes enseignantes.

La Commission a également contribué à la préparation de l'inauguration des locaux du siège le 21 janvier qui fut un moment de rassemblement et de convivialité avec la présence d'un certain nombre d'élus locaux découvrant plus profondément notre Association dont l'article de presse locale a mis en évidence la dimension solidaire et républicaine dans le cadre associatif varois.

Le développement du site Internet de l'Association demeure une des préoccupations essentielles de la Commission qui poursuit ce chantier sous la conduite de son maître d'œuvre Noël Dubau qui ne cesse d'améliorer et de structurer cet outil incontournable. Les infos et les documents font l'objet de mises à jour et de transformations pour la mise au point d'un outil convivial et performant.

Dans le prolongement de ce développement du site, la Commission réfléchit à un projet de reportage Vidéo destiné à promouvoir tous les services des PEP 83 et ses valeurs notamment dans le contexte d'une commémoration du centenaire des PEP.

D'autres actions sont à l'étude pour nous faire mieux connaître, notamment dans le monde scolaire. D'où l'intérêt pour la Commission de se saisir du projet concernant le développement de la « Réserve Citoyenne », lancé par le gouvernement suite aux événements tragiques de Janvier 2015 qui rappellent l'importance de la Laïcité et de la défense et de la promotion des valeurs républicaines.

La préparation de l'organisation de l'AG suscite toujours l'attention pour réaliser, dans les meilleures conditions de travail, ce passage obligé statutaire souhaité plus synthétique, expression du savoir-faire des PEP.

Concernant la communication interne, il nous a paru nécessaire d'engager une réflexion sur la mise en place d'outils favorisant l'implication de chaque salarié pour le projet associatif et la promotion des valeurs des PEP.

Le bilan 2014/2015 témoigne de l'engagement de la Commission à chercher à se doter d'outils pour tenter de développer une politique de communication adaptée au contexte sociétal général et local. Chantier difficile mais nécessaire pour défendre et promouvoir les valeurs fondamentales de la République et de la Laïcité.

Implication des administrateurs dans la vie de l'association					
COMMISSION	COMMUNICATION				PROJET
2014	05-février	18-septembre	23-octobre	13-novembre	13-octobre
Total participants	5	7	5	6	5

La commission communication a mobilisé ses membres administrateurs à de nombreuses reprises.

Les autres commissions se sont réunies selon les besoins, les administrateurs référents sont intervenus dans la vie des établissements, notamment en accompagnant des enfants à Chantemerle et avec le secrétaire général dans les commissions de recrutements des nouveaux personnels. Les administrateurs bénévoles sont très impliqués dans la vie associative locale, académique avec nos amis de l'ADPEP06, régionale avec l'URPEP et fédérale (FG-PEP).

Rapport d'activité CHANTEMERLE - 2014

Par Monsieur Laurent Escoffier directeur

L'année 2014 a vu le nombre de journées stagner entre 12250 et 12500 journées vacances, mais a permis de dégager un résultat financier excédentaire.

1) Accueil en 2014

Le nombre de classes « ODEL » a augmenté en 2014. Nous avons accueilli 20 classes de neige et 4 classes cirque.

Concernant le marché de la DGAC, nous réalisons un peu moins de 4000 journées vacances, à noter que cela fait une différence de 1000 journées par rapport à l'an dernier.

Nous avons travaillé en deux grosses périodes d'abord sans aucun arrêt du 18 janvier au 14 Mars puis avons travaillé en continu ou presque du 31 mars au 31 Aout.

Autres faits marquants :

- Nous avons continué de refaire les peintures du couloir du RDC de l'annexe et la salle à manger du personnel en Octobre.
- Nous avons investi dans une superbe barrière extérieure et avons fait refaire des paliers dans les colonnes sèches pour 45000€ environ.
- Nous avons changé les 108 chaises des 2 réfectoires pour 4000€ environ.
- Nous avons créé avec le soutien de la fédération via le pole DEL une carte postale du centre qui est distribué à chaque enfant présent sur le centre avec un timbre pour le premier courrier envoyé aux parents et exploitation pédagogique.

Nombre de journées selon les activités

adultes et weekend	classes	Accueil collectif de mineurs	formation BAFA	sportifs	accueil handicap	Total
746	6199	4930	170.5	83	235.5	12364

Dont ODEL 2699 et ARAMIS 3999

Pour rappel éléments 2013 :

adultes et weekend	classes	Accueil collectif de mineurs	formation BAFA	accueil handicap	sportifs	collège	Total
1149.5	5040,5	6275	315	306.5	161	175.5	12465

Dont ODEL 1714.5 et ARAMIS 4989.5

Quelques éléments comptables :

Le budget alimentaire est en baisse de + de 10% à 56000€, nous avons dépensé près de 44000€ de Fuel.

Un chiffre d'affaire relativement constant :

2013 → 610000€ 2014 → 615 000€

2) Perspectives 2015

Activité

- ✚ Une année 2015 qui verra certainement une baisse du nombre de journées/vacances.
- ✚ Le nombre de classes de neige ODEL passe de 24 à 3, cette différence s'explique probablement par le fait que L'Odel Var a acquis un nouveau centre de vacances qui peut accueillir 6 classes comme Chantemerle, sur la station de ski de Vars.

Travaux - Investissement

- ✚ Nous travaillons sur les nouveaux plans d'aménagement des dortoirs situés au 1^{er} étage du bâtiment principal avec l'architecte. Ces travaux ont pour but de créer de nouvelles chambres en remplacement des dortoirs, pour accueillir une nouvelle clientèle. Dans une autre partie du bâtiment, il s'agira de rénover les sanitaires collectifs et les transformer en sanitaires individuels.
- ✚ Un futur projet est également en cours pour créer sous les combles une nouvelle salle dédiée à l'activité cirque pour développer l'accueil de classes ou de séjours sur ce thème.
- ✚ Nous poursuivons par ailleurs, dans un but de réduction des coûts, l'isolation du bâtiment en prévoyant le changement de l'ensemble des huisseries.
- ✚ Renouvellement à prévoir du véhicule 9 places (achat d'occasion envisagé)

Une activité « exceptionnelle » du 24 Mars au 7 Avril avec l'accueil d'escadrons de Gendarmerie suite au crash de l'A320.

Rapport d'activité du Siège – 2014

AD PEP 83 à La Valette

Responsable : Christine PERENON

Dans la continuité de la signature du CPOM (2014-2018) et de l'accord de coopération avec les PEP06, l'activité du siège s'est inscrite dans le respect des différents projets associatifs.

LE PROJET ASSOCIATIF DE L'ADPEP83, SES VALEURS

Le projet associatif de l'ADPEP83 – SIEGE se doit d'être en cohérence avec :

LE PROJET ASSOCIATIF 2014-2019

- ➔ LE PROJET DE L'URPEP
- ➔ LE PROJET 2012-2017 DE LA FGPEP

L'équipe du siège

Nous avons embauché en CDD une comptable expérimentée pour aider à la clôture. Par ailleurs elle sera en charge de l'analyse rétroactive des transferts de fonds entre établissements sur une période de 10 ans pour apurer les comptes de liaisons.

Cette personne vient compléter l'équipe de 3 personnes en place à laquelle s'ajoute un personnel mis à disposition par les PEP06. Il est à noter le départ de toutes nos AVS-I au 31/08/2014 embauchées en CDI par l'éducation Nationale directement.

La formation / la qualification

L'agent administratif principal a suivi une formation pour approfondir les écrits professionnels. La responsable du siège a suivi un cycle de formation qualifiante sur le Management des hommes et la performance de l'organisme et la prévention des risques professionnels.

POLE RESSOURCES HUMAINES

Les nouvelles élections de la Délégation Unique du Personnel ont eu lieu en janvier 2014.

Elles ont désigné 6 membres, issus de tous les établissements et représentant les employés et les cadres. **Un travail de collaboration** a été entrepris avec ces nouveaux élus du personnel et dans le même temps, la création **d'une base documentaire** pour répondre à toutes les questions sociales.

L'activité RH a très nettement augmenté, nous avons enregistré **55 mouvements de personnel** pendant l'année 2014 (9 embauches en CDI, 11 sorties personnels en CDI, 10 modifications de temps de travail, 16 mouvements personnels en CDD, 7 mouvements d'enseignants, 1 changement de grille et un changement d'établissement).

Un grand nombre d'indicateurs ont été créés : liste des salariés répertoriant toutes les informations nécessaires, mouvements des salariés entrants et sortants, listing des absences, gestion des comptes AT-MP, analyse des accidents du travail, analyse des absences etc...

Un travail de fond concernant **les contrats de travail, le dossier d'embauche** du salarié, et la constitution d'une clef informatique pour les nouveaux entrants, est en cours.

Dans le cadre de la nouvelle réforme sur la sécurisation de l'emploi, nous sommes appelés à travailler sur de nombreux dossiers en 2015 :

- **L'évaluation externe**
- **Le plan d'action intergénérationnel**
- **La couverture complémentaire et collective des frais de santé à mettre en place au plus tard au 1^{er} janvier 2016.**
- **La réforme de la formation avec le compte personnel de formation**
- **L'entretien professionnel**
- **Le compte de pénibilité**
- **La mise en place à compter de juin 2015 d'une base de données économique et sociale à disposition des élus du personnel.**

Evaluation externe SIEGE

L'évaluation externe du siège a eu lieu le vendredi 16 janvier 2015, la restitution a été présentée en conseil d'administration le 16 mars 2015. Celle-ci repose sur une analyse à partir du modèle de management stratégique de Marchesnay, qui repose sur quatre piliers :

- les buts des dirigeants
- le choix de l'activité
- l'organisation
- l'environnement.

1 BUT DES DIRIGEANTS / ORGANISATION

1-1 Buts des dirigeants/Organisation :

<p>Autrefois présidées par les inspecteurs d'académie qui en fixaient les orientations, les associations départementales des PEP travaillaient sous l'égide du ministère de l'éducation nationale qui assurait la cohérence de ses missions. La nouvelle donne de l'action sociale a conduit les PEP à davantage s'émanciper et pour ce faire à développer des instances fédérales plus ambitieuses avec des pouvoirs renforcés.</p> <p>L'association est libre de ses initiatives dans le respect des décisions statutaires démocratiques prises par la Fédération Générale. Elle favorise et complète l'action de l'enseignement public.</p> <p>Les administrateurs ont exprimé la volonté de maîtriser la gouvernance à un niveau « politique », qui nécessitait de leur part de gagner en réactivité et en efficacité.</p> <p>Pour ce faire, dix commissions, chacune supervisée par un président, ont été instaurées ; les réunions sont programmées à l'année : patrimoine et travaux, SMS, DEL (domaine éducation et loisirs) contrôle des comptes, finances, solidarité, communication, URPEP, Conseil de vie sociale, comité de suivi PEP06/PEP83.</p> <p>Le nombre d'administrateurs, de 30 initialement, a été allégé (19 membres). Les commissions articulent le travail du bureau de l'association.</p> <p>La nomination des directeurs et directeurs adjoints et de façon générale celle des personnels à qui le CA a délégué des responsabilités est prononcée par le président.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Points d'effort</u></p> <p>La gouvernance repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des décisions « politiques » prises par le CA, préparées en commission - un relais sur le terrain par deux directeurs mis à la disposition par l'Education Nationale (ce qui représente à la fois une force (même culture), mais aussi une fragilité (ne sont pas salariés des PEP). <p>En l'absence d'échelon intermédiaire (absence de Directeur Général), le Conseil D'Administration ne risque-t-il pas d'être embolisé par des décisions plus opérationnelles que politiques ?</p>
--	---

1-2 Valeurs, visions véhiculées par les dirigeants :

<p>Un projet associatif 2014-2019 a été formalisé et adopté en Conseil d'Administration le 18-02-2014. Il s'inscrit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et la complémentarité de l'école dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le domaine social et médico-social - le domaine des activités éducatives et de loisirs - la petite enfance et l'assistance aux adultes si possible - la manifestation de la solidarité 	<p>Les valeurs précisées en annexe : le couple « laïcité – solidarité », le concept d'appartenance et d'école inclusive sont bien présentes et partagées par les équipes, les administrateurs délégués y participent notamment à l'étape du recrutement du professionnel. A part à ce niveau, leur rôle reste méconnu des équipes ;</p> <p>Le projet associatif, réalisé après les projets de services, n'a pas été intégré dans la réflexion sur ces projets. Ce projet représente, pour les équipes, les valeurs des PEP, valeurs communes, qui se traduisent dans les faits dans la culture de chaque service. Cependant, le sentiment d'appartenance aux PEP ne se retrouve pas en « interservices ».</p> <p>Celui-ci est très marqué au sein de chaque service dont l'identité est très forte. Des liens encourus de développement entre métiers (psychologues, assistantes sociales...) restent à diversifier. Les échanges entre les deux directeurs participent à ce développement.</p> <p>La vision « éducation nationale » est claire, mais les orientations stratégiques sont peu lisibles, ce qui est un attendu, notamment dans le secteur médico-social et en lien (liant) avec chaque projet de service (maillon manquant).</p>
--	--

2 ACTIVITÉ : PLAN OPÉRATIONNEL

<p><u>Points forts</u></p> <p>Les fondations de chaque service sont solides : compétences métiers, fort savoir-faire partagé et reconnu par l'ensemble des partenaires et familles, adéquation de chaque service à ses missions. Les priorités sont centrées sur les cœurs de métiers, le projet personnalisé est développé dans le respect du concept de « société inclusive ».</p> <p>Certaines mutualisations sont organisées entre services,</p> <p>Une dynamique d'harmonisation est initiée au niveau du siège : DRH, finances (groupement d'achat).</p>	<p><u>Points d'effort</u></p> <p>Des champs restent à explorer en termes de politique globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formalisation d'une politique de bientraitance - uniformité des modèles de fonctionnement (fiche de poste..) - prise en compte des Recommandations de Bonnes Pratiques - démarches communes : DUERP, Risques psychosociaux, gestion des risques - centralisation ou non de la gestion des incidents - suivi de la mise en œuvre du CPOM
--	--

3 ENVIRONNEMENT

<p><u>Points forts</u></p> <p>3-1 Articulation Activité – Environnement : la réponse aux besoins :</p> <p>Les professionnels sont à l'écoute des besoins des enfants, de leurs parents, des partenaires de l'enfant. Leur activité prend son sens dans le projet de chacun des enfants.</p> <p>Les familles, les partenaires, sont très satisfaits de la prestation, l'image des services est très positive.</p> <p>3-2 Articulation Environnement – Buts des dirigeants : quelle légitimité :</p> <p>La légitimité du service se situe dans la réponse aux usagers et à leurs partenaires directs.</p> <p>Celle de l'association se situe davantage à un niveau politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mutualisations entre PEP, rapprochement avec d'autres associations, - négociation du CPOM 	<p><u>Points d'effort</u></p> <p>L'association n'est pas connue des familles, les usagers n'ont pas été associés aux projets quels qu'ils soient, il n'existe pas d'instance d'expression collective associative. Pourtant, ces parents sont à la recherche de solidarité, d'entraide pour une continuité du parcours de leur enfant, au-delà du travail réalisé par chacun des services.</p> <p>La place de l'usager n'est pas définie ; les PEP ne sont pas des associations d'usagers, mais quelle place l'association souhaite t'elle leur donner ?</p>
---	---

POLE GESTION FINANCES

Un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Gestion des budgets des établissements

La nécessité d'une gestion plus précise des différentes dépenses à répartir entre les établissements et le siège, a conduit à mettre en place certains outils, pour exemple :

- Le tableau de répartition des charges et le tableau de répartition des investissements
- Un ensemble d'outils, d'indicateurs et de tableaux d'analyse ont été développés pour permettre à la direction et aux trésoriers une analyse plus précise de la situation financière.

Services du siège :

Mutualisation des ressources et efficacité au niveau des coûts : renégociation en 2013 et 2014 des contrats pour :

- ✓ les photocopieurs avec une baisse sensible de 40%
- ✓ les communications téléphoniques avec un changement de standards permettant la gestion en interne des appels par un serveur et la diminution du coût des abonnements en 2015.
- ✓ les assurances avec une diminution des coûts d'assurance pour les voitures.

Nous poursuivons cette mutualisation avec les achats groupés pour le matériel informatique.

Par ailleurs, en utilisant **les contrats cadres négociés par la FGPEP** :

- ✓ Changement de prestataires en 2015 pour **les tickets restaurant** avec une économie de 90% des frais de gestion.
- ✓ Installation d'un **système de visioconférence** pour développer la communication entre établissements et éviter les déplacements obligatoires pour participer aux réunions.

Pour une meilleure visibilité et un meilleur équilibre budgétaire, nous effectuerons des transferts mensuels de fonds entre les établissements et le siège.

POLE COMPTABILITE

Développement d'outils permettant une gestion plus précise

- Gestion électronique des factures d'immobilisations : constitution des fichiers pour chaque établissement sur une période de 10 ans.
- Réalisation de l'inventaire par le siège sur tous les établissements SMS et sur le siège.
- Mise en place des cartes bleues sur chaque établissement pour limiter les émissions de chèque.

POLE COMPTABILITE

Perspectives 2015

Nos efforts devront à nouveau porter à nouveau sur la communication et l'accompagnement des secrétariats en 2015, pour mettre en application tous les changements nécessaires à une meilleure gestion comptable PEP83/PEP06.

Nous devons également procéder au rapprochement de l'inventaire avec la liste des biens immobilisés existants dans la base comptable et définir les règles comptables internes des immobilisations. → Un pôle de dépenses reste encore à maîtriser : les dépenses de fluide.

Les PEP83 employeurs de l'économie sociale et solidaire

L'ADPEP83 fait partie d'un réseau d'économie sociale et solidaire celui de la FGPEP.

Les associations qui composent ce réseau emploient sur tout le territoire 22 000 personnes. Son poids économique est un avantage indéniable mais nous impose des exigences à l'égard de la gestion et du personnel.

La Délégation Unique du Personnel

Mise en place il y a quatre ans elle représente les cadres et les autres personnels.

Au terme de son mandat la DUP a été renouvelée entre décembre 2013 et janvier 2014. Le 1^{er} tour des élections n'a pas permis au quorum d'être atteint et un second tour a été organisé. Désormais tous les établissements et toutes les catégories de personnels sont représentés dans cette DUP.

Des personnels hautement qualifiés,

Ces qualifications élevées participent à la qualité des services que rend notre association et contribuent à l'excellence de l'image des PEP 83. Les administrateurs en sont à la fois fiers et conscients. Lors des commissions de recrutement, les administrateurs veillent au maintien des hauts niveaux de qualification des personnels au service des enfants de nos établissements. Le Conseil d'administration accorde toute sa considération à ces personnels, il sait combien il peut compter sur eux, sur leurs qualifications et leur savoir-faire, et ainsi accomplir au mieux les tâches qui nous sont confiés.

Rapport d'activité 2014 des SERVICES HANDICAPS SENSORIELS

Directeur : Monsieur Manuel DUREAULT

SAAAS-SAFEP C. LOUPOT

I. Activité

- Journées d'ouvertures : 220j (Nombre de samedis ouverts : 20)
- Capacité autorisée SAAAS/SAFEP: 80 (67 places S3AS et 13 places de SAFEP)
- Accompagnements effectifs au 31/12/2014: 93
- Nombre de suivis (file active) : 104
- Activité: 11500 actes (11067 actes en 2013)
- Durée moyenne d'accompagnement: 5 ans 4 mois.
- Admissions et sorties :12 jeunes sont sortis du SAAAS/SAFEP et 11 ont été admis.
Liste d'attente : 8.
- Les interventions des deux services se font sur 39 communes sur l'ensemble du département.
- Nombre : d'écoles maternelles : 15, d'écoles primaires : 30, de collèges : 19, de lycées : 10, université : 1 et IME-IEM-Pouponnière médicalisée : 8
- Nombre d'ETP : **24.04** (dont **8.5 ETP** mise à la disposition par l'Education nationale).
- Apport d'ETP vers ou d'un autre service dans le cadre du CPOM: 0.22 ETP d'informaticien

II. Accompagnements

Le SAAAS/SAFEP assure un accompagnement : familial, médical, paramédical, scolaire, et social des enfants déficients visuels du Var. Cet accompagnement se réalise au moyen d'un suivi ophtalmologique, pédiatrique, de rééducation en psychomotricité, orthoptie, AVJ, Ergothérapie, locomotion, d'un suivi social, psychologique, scolaire, éducatif.

II. Fonctionnement de l'établissement.

Effectifs : Les deux services ont accompagné 93 enfants sur l'année 2014 scolarisés en milieu ordinaire et dans l'ULIS 3 du collège Peiresc et des dispositifs collectifs mis en place par le service à Brignoles au collège P Cézanne, et à la Crau à l'école J Giono.

La répartition se fait de la façon suivante : 13 pour le SAFEP et 80 pour le SAAAS.

Le service a suivi notamment 15 jeunes brailleuses tous scolarisés en milieu ordinaire avec des âges scolaires très différents allant de la maternelle à la l'Université.

La liste d'attente ne se résorbe et a tendance à se stabiliser autour d'une dizaine de situations chaque année.

Répartition de la population accueillie :						
Tranche d'âge	0 – 4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11 – 15 ans	16 – 19 ans	20 – 24 ans
Population	13	10	248	26	17	3

Afin de mieux prendre en compte certaines situations de plus en plus complexes (association de plusieurs handicaps) nous avons déposé un dossier de demande d'extension de 5 places Handicaps Rares après sollicitations de l'ARS en répondant à un appel à candidature. Ces places seraient financées dans le cadre du plan nationale Handicaps Rares. Nous sommes dans l'attente de cette réponse car une réponse positive viendrait soulager la situation critique dans laquelle le service se trouve depuis plusieurs années et permettrait de proposer des réponses mieux adaptées aux 13 situations de Handicaps Rares identifiées dans les deux services.

Nous subissons toujours une forte pression sur les plus âgés pour lesquels aucune solution d'aval n'existe pour l'instant. Nous nous sommes porté candidat à l'appel à projet pour la création d'un SAMSAH généraliste de 40 places sur TPM en partenariat avec l'association Présence qui sera le porteur du projet en Espérance Var.

A ces situations viennent s'ajouter les diagnostics précoces de malvoyance ou de cécité. Le principe de service est de répondre le plus précocement afin de limiter l'émergence de processus d'inadaptation consécutif à la malvoyance. Le travail de réseau mis en place avec les ophtalmologistes libéraux et les services hospitaliers de l'hôpital Nord et la clinique Monticelli viennent raccourcir de façon significative le délai entre le diagnostic et l'accompagnement par notre service. De plus, nous sommes sollicités par la pouponnière de Bandol pour des situations de jeunes enfants très souvent en situation de handicap associé, qui nécessitent un accompagnement par rapport à une déficience visuelle lorsqu'elle est présente.

L'équipe pluri professionnelle (poste d'enseignant CAEGADV) :

Le poste d'enseignant CAEGADV a pu être pourvu cette année après deux années de vacances. Ce poste était assumé par l'ensemble des autres enseignants en heures supplémentaires.

L'équipe a trouvé une stabilité et nous ne notons de mouvement particulier hormis deux congés maternités (Orthoptie et ergothérapie) pour qui les remplacements restent difficiles à trouver, une demande de congé parentale sur un temps partiel pour l'éducatrice spécialisée et le départ d'une psychomotricienne pour raison de mutation du conjoint. Pour assurer le remplacement de cette dernière, nous avons pu augmenter le temps de travail de deux autres psychomotriciennes en poste.

Un animateur Informatique a été recruté à 0.5 ETP afin de compenser le redéploiement du temps de travail de l'animateur réseau sur l'ensemble des établissements de l'association.

Les Formations :

Une formation au secourisme a été proposée à l'ensemble de l'équipe. Les professionnels en relation avec les usagers ont obtenus l'AFPS.

Des formations individuelles spécifiques ont bénéficiés aux orthoptistes, aux psychomotriciennes, aux ergothérapeutes et aux enseignants.

L'Activité du service.

Avec 11500 actes, la moyenne est de 3,4 actes par semaine et par jeune sur 42 semaines d'activité. Cette moyenne est en hausse par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par le fait que nous avons réussi à couvrir l'ensemble de nos salariés absents et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques collectifs ont permis d'optimiser nos modalités d'action.

Résultats aux examens

Cette année 10 jeunes ont passé un examen et l'ont obtenu.

- 1 jeune a obtenu un BTS Tourisme (Braille)
- 2 jeunes ont obtenus un bac général : (un bac S, 1 bac ST2S), 1 jeune un bac pro communication et 1 jeune un bac pro Aide à la personne
- 5 brevets des collèges

Le service d'adaptation et de transcription Braille :

Le service Braille a produit cette année plus de 900 ouvrages et documents en noir agrandi et en braille pour les 81 élèves accompagnés.

V Conclusion

L'évaluation externe du service a eu lieu les 19 et 20 février 2015. Un retour global au CA a été fait le 16 mars 2015

POINTS FORTS	POINTS D'EFFORTS
La démarche d'évaluation interne	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarche d'évaluation interne participative pour les équipes, représentation de toutes les professions, ▪ Rapport d'évaluation interne présenté au CA en mars 2014 ▪ Dynamique d'amélioration continue en lien avec la prise en charge. ▪ Outils de pilotage de suivi des objectifs par le chef de service : suivi des indicateurs, re planification annuelle des actions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de participation directe des usagers à l'évaluation interne ▪ Démarche longue et chronophage, complexité de l'outil : réflexion sur le format de la prochaine évaluation interne
La prise en compte des RBPP	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ RBPP à disposition du personnel sur logiciel informatique spécifique partagé du service. ▪ Pratiques en lien avec les RBPP : Bienveillance, questionnement éthique, partage d'informations à caractère secret, accompagnement des jeunes en situations de handicap. ▪ Participation du directeur à l'élaboration de la RBPP « Accompagnement du jeune en situation de handicap par les SESSAD ». 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'utilisation des RBPP pour alimenter Les réflexions.
Le projet de service et l'organisation de la qualité de l'accompagnement des usagers	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adéquation et cohérence entre le projet du SAAAS/SAFEF et la mission autorisée, le Schéma départemental de l'enfance du Var et la RBPP. ▪ Actualisation du projet d'établissement encours dans une logique d'actualisation dynamique inscrite dans l'organisation fonctionnelle du service. ▪ Echancier intégré au document issu de l'évaluation interne « Planification prévisionnelle axes plan action » objectif et actions suivis par le chef de service. ▪ Données (qualitatives et quantitatives) disponibles pour caractériser le profil de la population accompagnée et les ressources. ▪ PPA en cohérence avec le projet d'établissement. ▪ Evaluation de l'efficacité des actions et exploration des réponses possibles. ▪ Création de dispositifs de prise en charge « sur mesure » au bénéfice des enfants, ▪ Veille technologique par l'informaticien (recherche d'outils et écrits en lien avec le handicap DV) ▪ Ouverture permanente à l'expression de la satisfaction, des besoins et attentes : missions assistante sociale, psychologue Adaptabilité de l'organisation centrée sur les besoins des enfants et des parents (ouverture 20 samedis/an) ▪ Prise en compte de l'urgence de début de traitement notamment chez les jeunes enfants (SAFEF) ▪ Qualité de tenue du dossier des enfants et richesse des écrits professionnels. ▪ Lieux d'interventions au plus près des besoins de l'enfant. ▪ Cohérence et coordination des prises en charge des professionnels. ▪ Identité propre du SAFEF et identité propre du SAAAS tout en étant dans la cohérence de l'organisation, dans la polyvalence, dans les liens... ▪ Hyperspécialisation des professionnels. ▪ Capacité de collaboration interdisciplinaire de l'équipe. ▪ Importance de la formation (budget en conséquence) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Articulation du PE au projet associatif, au CPOM ▪ Date ou période, version du PE ne sont pas mentionnées dans le document lui-même. ▪ Présentation au CA, mais présentation non enregistrée sur le document (mais prévue) ; PE non présenté aux IRP. ▪ Absence d'échancier, du projet associatif du CPOM ▪ Absence de support de demande annuelle de formation
L'ouverture de l'établissement sur son environnement	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réel partenariat avec les enseignants. ▪ Développement d'actions visant à l'intégration des jeunes dans la société et l'ouverture à la culture (groupes sport par exemple). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien des objectifs de communication (information sur l'existence des services non transmise par la MDPH et les

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retour positif des partenaires. ▪ Large travail de partenariat dynamique et ouvert. ▪ Présence sur le territoire et exploitation des ressources du milieu. ▪ Contribution aux évolutions et à la modification de l'environnement : établissement précurseur, acteur et initiateur en la matière. ▪ Développement d'actions visant à l'intégration des jeunes dans la société et l'ouverture à la culture. ▪ Satisfaction exprimée par les jeunes les familles, reconnaissance des professionnels 	<p>professionnels médicaux - retour des parents lors de la rencontre des usagers)</p>
<p>Personnalisation de l'accompagnement</p> <hr/>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enfant au centre des prises en charge ▪ Prises en charge personnalisée, respectueuses de l'enfant et son environnement, dans une approche systémique ▪ Cohérence et Continuité de la prise en charge SAAAS/SAFEP ▪ Objectifs de prise en charge formalisés dans PPA, ▪ SAFEP : évaluation du PPA avec la famille tous les 2 mois ½ à 3 mois ▪ Soutien psychologique aux parents et prise en compte de leurs besoins tout au long de la prise en charge. ▪ Adaptation de l'organisation aux besoins de la population et de son entourage (ouverture les samedis matin) Famille partenaire de la prise en charge, associée, informée. ▪ Accompagnement et implication des parents dans les prises en charge au SAFEP. ▪ Les professionnels du SAAAS sont attentifs aux échanges avec les parents et veillent à les informer régulièrement des acquis de leur enfant notamment en lien avec l'autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de vision globale du suivi à trois ans de la fin de prise en charge <hr/>
<p>L'expression et la participation individuelle et collective des usagers</p> <hr/>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions collectives participant à l'expression et la participation des parents ▪ Réponse de l'établissement aux attentes exprimées par les usagers ▪ Les usagers trouvent ce dont ils ont besoin dans les réponses individuelles : ne souhaitent pas d'expression collective ▪ Elaboration d'un questionnaire satisfaction par l'équipe à destination des jeunes et des familles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echanges entre parents : formats à trouver
<p>La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques</p> <hr/>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des parents dans la mise en place des mesures liées au droit de l'enfant handicapé. ▪ Formation interne structurée utilisant les ressources internes et la pluridisciplinarité ▪ Procédure sur la maltraitance, connue des professionnels. ▪ Culture Bien traitante du service. ▪ Retour positif des professionnels sur le service. ▪ Existence de dispositifs de prévention concernant la fatigue professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques identifiés mais cartographie non formalisée. ▪ Politique globale de gestion des risques au niveau associatif non formalisée. ▪ DUERP non actualisé annuellement ; non connu des équipes.

Le service d'adaptation et de transcription

L'obtention de l'agrément de niveau II obtenu cette année nous permet d'avoir accès à l'ensemble des ouvrages en version numérique présent à la BNF. Le service de transcription Braille et d'adaptation de documents a produit cette année plus de **900 ouvrages et documents agrandisen noir et en braille.**

Rapport d'activité 2014 du SSEFS et du SAFEP Jean-Philippe RAMEAU

I. Activité

- **Journées d'ouvertures : 210j.**
- **Capacité autorisée : 65 (57 places pour le SSEFS et 8 places pour le SAFEP).**
- **Accompagnements effectifs au 31/12/2014: 73.**
- **Nombre de suivis (file active) : 78.**
- **Activité: 10654 actes (10335 actes en 2013).**
- **Durée moyenne d'accompagnement: 8 ans 2 mois.**
- **Admissions 5 au SAFEP et 4 sorties au SSEFS / Liste d'attente : 8**
- **Nombre d'ETP : 20.45 (dont 4.5 ETP mise à la disposition par l'Education nationale).**
- **Modifications du plateau technique au cours des dernières années: transformation de temps de psychomotricien en orthophonie pour 0.2 ETP.**
- **Apport d'ETP vers ou d'un autre service dans le cadre du CPOM: 0.18 ETP d'informaticien**

II. Accompagnements

Le SSEFS et le SAFEP assurent un accompagnement familial, médical, scolaire, social, culturel des enfants présentant des troubles auditifs dont nous avons la charge sur les deux tiers ouest du département. Cet accompagnement se réalise au moyen d'un suivi ORL et phoniatrique, de la rééducation orthophonique, de la rééducation en psychomotricité, d'un suivi social, psychologique, scolaire, éducatif et dans l'acquisition d'un moyen de communication oral et ou gestuel.

III. Fonctionnement de l'établissement.

Les effectifs du service, liste d'attente non comprise, sont de 14 jeunes enfants pour le SAFEP et de 59 pour le SSEFS soit 8 jeunes au-delà de notre agrément.

Nous avons par ailleurs une liste d'attente de 8 jeunes réparti de la façon suivante : 3 enfants pour le SAFEP et 5 pour le SSEFS.

Le volume de liste d'attente perdure. Globalement c'est toujours la forte pression des demandes au niveau du SAFEP qui vient mettre en difficulté les deux services.

Par ailleurs, afin de mieux prendre en compte certaines situations de plus en plus complexes (association de plusieurs handicaps) nous avons déposé un dossier de demande de requalification de 5 places Handicaps Rares après sollicitations de l'ARS en répondant à un appel à candidature. Ces places spécifiques seraient financées dans le cadre du plan national Handicaps Rares. Nous sommes dans l'attente de cette réponse car une réponse positive viendrait soulager la situation critique dans laquelle le service se trouve depuis plusieurs années et permettrait de proposer des réponses mieux adaptées aux 13 situations de Handicaps Rares identifiées dans les deux services. Cette augmentation de moyens permettrait notamment de répondre de façon beaucoup plus efficace aux besoins d'accompagnement orthophonique de certains jeunes qui ont parfois une indication de 4 prises en charge hebdomadaire.

Le dépistage précoce de la surdité amène des familles à se tourner vers nous beaucoup plus rapidement. Le temps entre le diagnostic et une proposition d'accompagnement spécialisé a tendance à se réduire même si parfois il reste encore trop long

Cependant la reconnaissance de nos services par nos partenaires (PMI, service ORL de La Timone, la MDPH et l'Education Nationale, les audioprothésistes...) limite fort heureusement ces temps de recherche pour les familles.

Répartition de la population accueillie :					
Tranche d'âge	0 – 4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11 – 15 ans	16 – 19 ans
Population	14	9	18	23	9

Lieux d'intervention pour les jeunes pris en charge par le SSEFS/SAFEP

Accompagnement et Scolarisation des jeunes pris en charge par le SAFEP et le SSEFS.

Crèche + Domicile : 9

❖ **Enseignement préélémentaire**

Maternelle : 14 dont quatre dans le cadre du regroupement maternelle de l'école de La Visitation à Toulon

❖ **Enseignement primaire**

Clis 1 : 3

Clis 2 : 10 scolarisation dans un dispositif adapté de l'école DEBUSSY

Clis 4 : 1

Milieu ordinaire : 10 en scolarisation en milieu ordinaire.

❖ **Enseignement secondaire**

Collège : 11 en scolarisation complète dont en 2 SEGPA et 6 scolarisés avec le recours de l'ULIS2 du collège DJANGO REINHARDT.

Lycée : 7 en enseignement général

7 en enseignement technique et professionnel

❖ **Formation professionnelle.**

CFA et formation professionnelle:1

Cette année 5 nouveaux sont arrivés au SSEFS et au SAFEP et 4 en sont sortis.

❖ **Résultats aux examens**

Cette année 5 jeunes ont passés un examen et l'ont obtenu.

- 5 brevets des collèges

- 1 Bac (S)

Activité du service :

L'activité du service s'est stabilisée autour de 3,52 actes directs par jeune et par semaine en valeur soit un total annuel de 10654 séances directes auprès des enfants et de leurs familles et 778 actes indirects réalisés par le pôle social, médical et d'encadrement.

Les interventions des deux services se font sur 26 communes différentes dans un rayon de 85 km autour de Toulon. Le travail de partenariat est réalisé avec 48 établissements de la petite enfance, scolaires, de formation professionnelle.

L'équipe Pluridisciplinaire :

Nous avons eu le départ d'une enseignante CAPEJS que nous avons pu remplacer sans rupture d'accompagnement.

Formation : Le cycle de formation LSF qualifiant s'est poursuivi cette année. Il a concerné 13 salariés qui ont obtenus les niveaux A.1-4, A2-4 et B2-4

7 professionnels ont bénéficiés d'une formation individuelle dans le cadre de la formation continue. (Surdité et orthophonie, prise en charge du tout petit, surdité et atelier d'écriture, adolescent et surdité

Conclusion

POINTS FORTS	POINTS D'EFFORTS
La démarche d'évaluation interne	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarche d'évaluation interne participative pour les équipes, représentation de toutes les professions, ▪ Intérêt de l'implication de l'utilisateur mis en avant, ▪ Communication interprofessionnelle, débats confrontations, ▪ Dynamique d'amélioration continue en lien avec la prise en charge. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de participation directe des usagers à l'évaluation interne, ▪ Démarche longue et chronophage, complexité de l'outil : réflexion sur le format de la prochaine évaluation interne, ▪ Absence d'outils de pilotage et de suivi avec enregistrement, ▪
La prise en compte des RBPP	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ RBPP à disposition du personnel sur logiciel informatique spécifique partagé du service. ▪ Pratiques en lien avec les RBPP : Bientraitance, questionnaire éthique, partage d'informations à caractère secret, Accompagnement des jeunes en situations de handicap. ▪ Participation du directeur à l'élaboration de la RBPP « Accompagnement du jeune en situation de handicap par les SESSAD » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de politique d'appropriation des RBPP
Le projet de service et l'organisation de la qualité de l'accompagnement des usagers	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adéquation et cohérence entre le projet du SSEFS/SAFEF et la mission autorisée, la réglementation sur les SESSAD, le Schéma départemental de l'enfance Var. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche d'évolution des activités, ▪ Formation à la langue des signes de tous les professionnels, ▪ Création de dispositifs sur mesure au bénéfice des enfants, ▪ Développement de la capacité à inventer des dispositifs d'accompagnement, ▪ Evolution des pratiques vers une plus grande clarté dans la communication vis-à-vis des parents <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptabilité de l'organisation centrée sur les besoins des enfants et des parents (ouverture 10 samedis/an) ▪ Prise en compte de l'urgence de début de traitement notamment chez les jeunes enfants (SAFEF) ▪ Réactivité et dynamisme de l'équipe pour répondre aux besoins : 1 er RV rapide avec directeur et/puis médecin puis AS/Psychologue : max 1 mois. ▪ Réponse à tous les besoins exprimés (pas de liste d'attente) : « le service trouve toujours des solutions » Expertise et compétences des professionnels, panel de ressources à disposition des enfants et leurs familles ; interface de communication, orthophonistes, éducateur spécialisé, psychomotricien, enseignante spécialisée, éducateur spécialisé pour une interdisciplinarité et une complémentarité des prises en charge. ▪ Lieux d'interventions au plus près des besoins de l'enfant. ▪ Cohérence et coordination des prises en charge des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation au CA, mais présentation non enregistrée sur le document ; PE non présenté aux IRP ▪ Articulation du PE au projet associatif, au CPOM <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de formalisation, traçabilité des formations internes ▪ Absence de support de demande annuelle de formation

professionnels. Formation interne par les échanges interprofessionnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Importance de la formation (budget en conséquence) 	
--	--

L'ouverture de l'établissement sur son environnement

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service connu et reconnu dans le territoire, ▪ Réel partenariat avec les enseignants, ▪ Liens avec PMI, médecins, crèches, AEMO, ASE, Hôpitaux notamment, La Timone, Ste Marguerite. ▪ Ouverture du service sur son environnement avec participation à des sorties, théâtre, séjours ski... ▪ Présence sur le territoire et exploitation des ressources du milieu ▪ Contribution aux évolutions et à la modification de l'environnement notamment au travers de la communication sur le handicap ▪ Développement d'actions visant à l'intégration des jeunes dans la société et l'ouverture à la culture. ▪ Satisfaction exprimée par les familles, reconnaissance des professionnels ▪ Retour positif des partenaires rencontrés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de formalisation de l'évaluation des partenariats
---	---

Personnalisation de l'accompagnement

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enfant au centre des prises en charge ▪ Prises en charge personnalisée respectueuses de l'enfant et son environnement, dans une approche systémique, ▪ Evaluation des besoins qui s'appuie sur les compétences médicales, sociales, psychologiques et éducatives. ▪ Cohérence et Continuité de la prise en charge SAFEP/SSEFS ▪ Objectifs de prise en charge formalisés dans PPA, ▪ Soutien psychologique aux parents et prise en compte de leurs besoins tout au long de la prise en charge. ▪ Le suivi sur 3 ans après sortie du service est assuré par le chef de service et l'assistante sociale et tracé dans le dossier individuel de l'enfant. ▪ Adaptation de l'organisation aux besoins de la population et de son entourage (ouverture le samedi matin) ▪ Accompagnement et implication des parents dans les prises en charge au SAFEP, participation aux synthèses. ▪ Adaptation possible du projet en réunion de synthèse lors de la présence des parents, ▪ Temps d'information institutionnels en direction des familles ▪ Organisation de groupes d'accompagnement à la parentalité ▪ Formation LSF en direction des parents en fin de journée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au SSEFS les parents ne sont pas associés a synthèses. ▪ Le suivi global des PC du service à 3 ans, n'est pas tracé.
--	---

L'expression et la participation individuelle et collective des usagers

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions collectives participant à l'expression et la participation des parents ▪ Réponse de l'établissement aux attentes exprimées par les usagers 	
--	--

La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques

<ul style="list-style-type: none"> ▪ PE en lien avec les droits des usagers ▪ Adhésion aux actions mises en œuvres systématiquement recherchée ▪ Vigilance des professionnels sur les risques spécifiques aux adolescents <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédure sur la Maltraitance, ▪ Vigilance du personnel sur les situations à risque, ▪ Suivi des signalements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement de fonctionnement remis sur demande aux usagers et non de manière systématique ▪ Absence sur les droits d'accès aux données personnelles; Absence d'information CNIL ▪ Politique globale de gestion des risques au niveau associatif non formalisée.
---	--

Les interventions des deux services se font sur 41 communes sur l'ensemble du département.

Rapport d'activité 2014

Service médico-social de Draguignan et du Muy

Directrice : Madame Nathalie Petri

S.E.S.S.A.D. MADELEINE LEMAIRE

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

FINESS N° 83 000 867 8

I -Activité

- **Journées d'ouvertures : 210j**
 - **Capacité autorisée : 50**
 - **Accompagnements effectifs au 31/12/2014: 53**
 - **Nombre de suivis (file active) : 66**
 - **Activité: 9065 actes en 2014 (rappel:... en 2013)**
 - **Durée moyenne d'accompagnement: 1032 jours** soit 2 ans 2 mois et 23 jours.
- I. **Admissions et sorties / Liste d'attente** : 12 jeunes sont sortis du SESSAD et 11 ont été admis. Nombre de notifications CDAPH en cours de validité non traitées : **41** dont **17** en liste d'attente effective. **Le délai d'attente constaté est en moyenne de 12 mois (17 mois en 2013). Activité**
- **Journées d'ouvertures : 210j**
 - **Capacité autorisée : 50**
 - **Accompagnements effectifs au 31/12/2014: 53**
 - **Nombre de suivis (file active) : 66**
 - **Activité: 9065 actes**(8522 en 2013)
 - **Durée moyenne d'accompagnement: 1032 jours** soit 2 ans 2 mois et 23 jours.
 - **Nombre d'ETP au 31/12/2014 :13,46** (dont 2 postes mis à la disposition par l'EN).
- Modifications du plateau technique de septembre 2011 à décembre 2014:**
- Transformation de 1,64 ETP d'orthophoniste, 0,16 ETP d'agent d'entretien et 0.18 ETP de médecin psychiatre
- 0,1 ETP de médecin neuropédiatre
 - 0,65 ETP de neuropsychologue
 - 1 ETP de psychomotricienne
 - 0,16 ETP d'administrateur réseau
 - Apport de 0,3 ETP d'agent administratif au CMPP dans le cadre du CPOM
- **Nombre de communes où le service intervient : 18**
 - **Nombre d'écoles : 15 collèges : 6 et lycées : 2**

Public accueilli

Caractéristiques

66% des jeunes accompagnés par le service ont entre 11 et 15 ans (constante augmentation depuis 3 ans). Par contre, le travail d'orientation engagé par le service, vers des relais davantage

axés sur l'accompagnement professionnel, porte ses fruits. En effet, le nombre de jeunes entre 16 et 18 ans est en constante diminution.

Le partenariat avec les CAMPS, initié il y a deux ans, se poursuit de manière à ce qu'il n'y ait pas de rupture dans les soins. 2 enfants de 6 ans ont été admis au SESSAD en septembre 2014.

La scolarisation

- Les lieux et niveaux de scolarisation

69,8% des usagers accompagnés au 31/12/14 étaient scolarisés au sein d'un dispositif collectif d'inclusion (68.5 % en 2013 et 50.8% en 2012).

On constate une nette évolution des caractéristiques du public accueilli au sein du service. En effet, de plus en plus de jeunes présentent des troubles autistiques (20% et 17% en 2013). Au regard de cette évolution le service est engagé dans diverses formations et informations sur les TSA (formation nationale de 5 jours, rencontre avec le CRA de Nice, formation ABA et MAKATON prévues en 2015...)

- Les orientations / Le projet professionnel / Le service de suite

A la rentrée 2015, parmi nos 53 jeunes suivis, 1 enfant devrait être orienté en Clis, 9 en Ulis collège, 1 en Ulis lycée, 2 en Segpa, 7 en IME, 1 en CAP en lycée professionnel, 1 en CFAFA et 1 en ITEP.

- Quelques projets

Un transfert de 3 jours a été fait en février 2014 à Chantemerle : 15 jeunes du service sont partis pour ce séjour « ski ». Cette expérience a été très bénéfique et sera renouvelée en 2015.

D'autres projets sur l'année ont été menés au bénéfice des jeunes accompagnés : hip-hop, théâtre, escalade...

L'équipe pluri professionnelle

La formation/ La qualification

- Les formations individuelles, d'équipe et les analyses de pratiques

- 5 professionnels ont pu bénéficier d'une formation individuelle (formation continue).
- 2 psychomotriciennes ont pu participer aux **Journées Psychomotrices Annuelles** (3j).
- Une formation en intra de 2 jours pour toute l'équipe sur le thème **Famille en crise, enfants en péril** a été organisée.
- L'équipe bénéficie également de 2h mensuelles **d'analyse de pratiques** par une intervenante extérieure (soit environ 10 fois par an).
- **Les 20^{ème} journées nationales des SESSAD du 24 au 26 novembre 2014 – Les SESSAD à l'heure du bricolage ?** : Toute l'équipe (secrétaire et AS comprises) a participé à ces journées financées par des CNR demandés à l'ARS en 2013. La directrice a animé un atelier le mardi 25 novembre: *Le SESSAD, quel était pour l'inclusion scolaire?*
- **L'évaluation interne** : le service s'est engagé dans l'évaluation interne en janvier 2014.

Suite à une phase préparatoire au cours de laquelle l'équipe de direction a élaboré un référentiel d'évaluation constitué de 22 critères, une démarche d'évaluation de la qualité des prestations a été engagée par l'établissement entre les mois d'avril et novembre 2013. Un **plan d'amélioration continue** a ensuite été élaboré. Il a été validé en CA le 15 décembre 2014.

Conclusion

L'évaluation externe du service a eu lieu les 4 et 6 février 2015. Un retour global au CA a été fait le 16 mars 2015.

POINTS FORTS	POINTS D'EFFORTS
La démarche d'évaluation interne	
<p>Imbrication des démarches (projet de service et évaluation interne) qui fait sens pour les professionnels. Démarche participative. Suivi par le COPIL. Priorités centrées sur les cœurs de métiers. Supports de travail intégrés dans les supports de communication. Actions concrètes en lien avec ces travaux.</p>	<p>(A) Instaurer un tableau de bord de suivi (indicateurs). Formaliser les procédures en lien avec les risques liés aux PEC.</p>
La prise en compte des RBPP	
<p>RBPP portées par l'institution. Réflexions éthiques des professionnels. Prise en compte des RBPP dans la réalisation de l'EI et dans l'élaboration du projet de service. Intégration de la réflexion sur certaines RBPP dans la réflexion sur le projet de service.</p>	<p>(R) Intégrer les usagers et partenaires dans les démarches (PS, prochaine EI).</p>
Le projet de service et l'organisation de la qualité de l'accompagnement des usagers	
<p>Adaptation du service à la population accueillie. Elaboration du Projet de Service dans le cadre d'une démarche participative. Les documents d'information (livret d'accueil) font référence au projet de service Le rapport d'activité annuel sert de veille sur les évolutions à prendre en compte. Pertinence des outils en place. Direction « structurée, engagée, impliquée, à l'écoute » qui favorise une aisance, une fluidité de travail, responsabilisation, autonomie, adaptabilité de l'équipe au bénéfice des usagers. Cadre organisationnel de travail adapté et régulièrement questionné. La mise à disposition pour chaque professionnel de téléphone et ordinateur portable. Cohésion de l'équipe : médecin, directrice, professionnels</p>	<p>(P) Renégocier le contenu de l'agrément. (R) Compléter le projet de service en lien avec les RBPP sur cette thématique. (A) Etablir un comparatif sur trois ans dans le rapport d'activités.</p>
L'ouverture de l'établissement sur son environnement	
<p>Retours des partenaires et des familles très satisfaisants. Service ouvert sur son environnement. Organisation d'évènements propres à faire connaître le service et transférer son savoir-faire. Connaissance du territoire. Forte stratégie</p>	<p>(A) Mener à bien la formalisation des conventions avec les principaux partenaires et structures d'amont et d'aval, prévoir les modalités d'évaluation. Développer une stratégie de communication</p>

d'ouverture.	externe au niveau des PEP.
Personnalisation de l'accompagnement	
<p>La réactivité du service. Les besoins de l'enfant et de sa famille sont régulièrement réévalués. L'implication permanente du jeune et de sa famille dans son projet. L'individualisation, la personnalisation, la Co construction du PIA, la réévaluation à six mois, à un an. L'identification d'objectifs d'accompagnement généraux et spécifiques au travers du PIA. Les outils sont pertinents, réfléchis, réévalués, réajustés. L'adaptation permanente, la disponibilité de l'équipe aux modalités d'intervention. Le professionnalisme des intervenants, le respect mutuel de chacun des champs de compétence.</p>	<p>(A)Instaurer la traçabilité du suivi à trois ans.</p>
L'expression et la participation individuelle et collective des usagers	
<p>Communication et échanges importants autour de la situation de l'enfant et de son évolution. Très bonne connaissance du SESSAD. Qualité du questionnaire mis en place fin 2012, qualité de la réflexion autour de ses résultats. Clarification de la démarche visant à favoriser la participation collective. Retours très positifs des familles. Cohésion dans l'équipe et avec les autres partenaires (enseignants), intervention sur tous les lieux de vie, y compris au domicile...</p>	<p>(R) Exploiter les RBPP sur l'expression collective des usagers : groupes d'expression, régularité de la participation collective.</p> <p>(A)Prévoir un indicateur global de satisfaction dans le questionnaire d'appréciation (pour mesurer l'évolution des tendances dans le temps). Réfléchir à la stratégie d'information aux familles (ne passent plus par la salle d'attente), communication autour des résultats des questionnaires de satisfaction.</p>
La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques	
<p>Outils de la loi 2002-2 en place et connus. Qualité de la tenue des dossiers des enfants. L'enfant est au centre des préoccupations. Traitement immédiat des retours d'informations (oraux) sur les « incidents ». Prévention concertée et bienveillante de la maltraitance, protocole de signalement. Encadrement attentif et réactif aux difficultés des personnels. Réunions régulières d'analyse des pratiques. Taux d'absentéisme et de turnover très bas : indicateur du climat social dans le service.</p>	<p>(P) Actualiser les outils de la loi 2002-2. Reprendre la réflexion sur la prévention des risques professionnels et psychosociaux : identification, actions de prévention et suivi de leur mise en œuvre. Pérenniser les formations sécuritaires : incendie, gestes d'urgence.</p> <p>(A) Faire vivre les fiches de satisfaction – insatisfaction mises à disposition des usagers. Développer la traçabilité des « incidents » pour pouvoir faire une analyse systématisée des événements récurrents.</p>

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

I -Activité

Journées d'ouvertures	208
File active en 2014	548 (585 en 2013)
Nombre d'enfants reçus pour la toute première fois en 2014	177 (175 en 2013)
Nombre de dossiers clos en 2014	203 (280 en 2013)
Nombre de séances réalisées en 2014	9 190 (9128 en 2013)
Nombre d'inscrits en attente d'une 1ère consultation avec un médecin au 31/12/2014.	36
Temps moyen d'accompagnement	1 an 10 mois
Nombre de jeunes ayant un PPS	62
Nombre d'ETP au 31/12/2014	15.56 dont 5 postes MAD

Modifications du plateau technique de septembre 2012 à décembre 2014:

Transformation de 0.65 ETP d'orthophoniste, 0.3 ETP d'agent d'entretien et 0.1 ETP de médecin pédiatre

- 1 ETP de technicien qualifié (anciennement agent administratif principal)
- 0.20 ETP de neuropsychologue
- 0.25 ETP de psychologue
- 0.4 ETP de psychomotricienne
- 0.12 ETP d'administrateur réseau
- **Apport de 0.3 ETP d'agent administratif par le SESSAD dans le cadre du CPOM**

II. Public accueilli

Caractéristiques

- Répartition par âge et par sexe

Comme les années précédentes, la répartition par âge et par sexe montre une surreprésentation des garçons (65%) et une majorité d'enfants de la classe d'âge 6 à 11 ans (60%).

- Origine géographique

Les zones géographiques « Draguignan – Rayon de moins de 20km – Rayon de + de 20 km » n'ont pas été modifiées depuis 1995. Cette permanence permet de constater que de 1995 à 2002 les enfants de la ville de Draguignan représentaient plus de 50% des usagers.

Depuis 2003, cette proportion a constamment baissé pour atteindre en 2013 son plus bas niveau. La précarité économique et sociale de plus en plus importante de la population, le prix des loyers, la hausse des impôts locaux... expliquent pour partie ce déplacement.

Le Projet individuel de soin et la scolarisation

Comme chaque année, les 2/3 des familles qui sont venues au CMPP de Draguignan l'ont fait sur les conseils de l'école.

Le CMPP de Draguignan affirme son caractère pédagogique par :

- Une direction administrative et pédagogique (DAP) issue de l'Education nationale ;
- La collaboration avec les établissements scolaires : le coordonnateur pédagogique assiste à toutes les équipes éducatives et à certaines ESS.
- Tous les personnels de l'Education Nationale ont des liens privilégiés avec les établissements.
- La mise à la disposition par l'Education Nationale de 5 postes d'enseignants: 2 psychologues scolaires, 2 enseignants spécialisés (option G et D) et un coordonnateur pédagogique.
- En janvier 2014, pour la première fois, le CMPP a organisé, dans le cadre d'une animation pédagogique, une matinée de rencontre avec les enseignants spécialisés (Clis) et non spécialisés du secteur de Draguignan et du Muy. Cette réunion, axée sur le partenariat, a permis non seulement de mieux se connaître, de mettre en évidence les axes de progrès mais aussi d'avoir une réflexion autour de l'orientation.

L'équipe pluri professionnelle

ETP non pourvus au 31/12/2014: 0.02 ETP Médecin

Le temps d'**orthophoniste** qui demeurait vacant a été pourvu au 1^{er} octobre 2014 : 0.7 ETP. Au regard du budget, toutes les conventions avec les orthophonistes en libéral n'ont pas été renouvelées. Cette mesure a posé beaucoup de difficultés car la CPAM a catégoriquement refusé de financer les suivis orthophoniques à l'extérieur en même temps que les suivis au CMPP. Certaines familles ont été dans l'obligation de faire un choix.

La formation/ La qualification

- Les formations individuelles, d'équipe et les analyses de pratiques

- 2 psychologues ont poursuivi leur formation à **l'écoute psychanalytique de la famille** (77hx2).
 - Le coordonnateur pédagogique a bénéficié d'une formation de 4j sur **la coordination**.
-

• Une formation en intra de 2 jours pour toute l'équipe sur le thème **Famille en crise, enfants en péril** a été organisée.

• L'équipe bénéficie également de 2h mensuelles **d'analyse de pratiques** par une intervenante extérieure (soit environ 10 fois par an).

• **L'accompagnement à l'évaluation externe** pour toute l'équipe :

- Intégrer une culture évaluative en pérennisant la démarche d'évaluation interne.

- Soutenir un processus évaluatif continu par la mise en œuvre d'un comité de suivi/pilotage.

- Se préparer à l'évaluation externe en formulant un projet évaluatif au regard des enjeux territoriaux et d'accompagnement de la structure.

Le COPIL a été mis en place. Le plan d'amélioration a été validé en CA le 15 décembre 2014.

Conclusion

Après la réactualisation des documents réglementaires en 2013, l'activation du comité de suivi de l'évaluation interne en 2014, le CMPP est engagé dans la réécriture de son projet d'établissement qui datait de 2005.

L'évaluation externe du CMPP a eu lieu le 12 janvier 2015. Un retour global au CA a été fait le 16 mars 2015.

POINTS FORTS	POINTS D'EFFORTS
La démarche d'évaluation interne	
<p>Référentiel d'évaluation interne conforme aux RBPP de l'ANESM. Démarche participative tout au long de la démarche. Avancement des fiches actions, avec l'instauration d'un suivi opérationnel depuis début 2014. Priorités centrées sur les cœurs de métiers. Dynamique d'amélioration continue en lien avec la PEC</p>	<p>(R) Associer les usagers et les partenaires aux réflexions sur l'évaluation interne (A) Intégrer le suivi de l'avancement et les modalités d'évaluation dans les fiches actions (A) Améliorer l'identification des documents dans la gestion documentaire</p>
La prise en compte des RBPP	
<p>Prise en compte des RBPP dans la réalisation de l'EI. Prise en compte des RBPP de l'HAS. Les équipes connaissent les RBPP de l'ANESM.</p>	<p>(R) Définir une stratégie d'appropriation des RBPP (dans le prochain projet d'établissement) Exploiter les RBPP de l'ANESM à l'occasion des différents travaux à venir</p>
Le projet d'établissement et l'organisation de la qualité de l'accompagnement des usagers	
<p>Adéquation et cohérence entre le projet du CMPP et la mission autorisée. Négociation d'un CPOM, qui apporte de la souplesse dans la mutualisation des moyens entre les services. Projet associatif formalisé et porteur des valeurs des PEP, communiqué au travers de différents supports. Qualité des données et de l'analyse pour adapter l'établissement à l'évolution des besoins. Mise à la disposition de 5 postes par l'EN. Complémentarité de l'équipe de direction. Autonomie des thérapeutes au bénéfice de l'enfant. Adaptation de l'organisation aux changements collectifs observés toujours dans l'intérêt de l'enfant/adolescent. Organisation des rendez-vous, planifiés sur l'année scolaire garantissant la continuité de la prise en charge. L'amplitude de la PEC au bénéfice de l'enfant. La planification des réunions de synthèse le lundi. La communication permettant la continuité et la cohérence des actions et interventions.</p>	<p>(P) Renégocier l'agrément concernant les tranches d'âge de la population accueillie Formaliser le nouveau projet d'établissement en réponse à la réglementation</p> <p>(R) Prendre en compte les RBPP de l'ANESM sur le projet d'établissement pour son élaboration, l'articuler au projet associatif et au CPOM. Mettre en place un plan d'actions et en définir le suivi de mise en œuvre.</p>
L'ouverture de l'établissement sur son environnement	
<p>Implantation du service et connaissance du Territoire. Le CMPP partenaire et ressource pour les établissements scolaires. Interface fait par le coordonnateur pédagogique avec les structures éducatives. Retours très positifs des familles rencontrées et partenaires interrogés. Relations avec les partenaires et organisation annuelle de tables rondes. Partenariat facilité par la proximité de certains</p>	<p>(A) Négocier une convention avec le CAMPS pour une bonne continuité du projet de l'enfant entre ces deux services Poursuivre les actions visant à réduire les délais d'attente : point à développer dans le prochain projet d'établissement Poursuivre le travail de communication, explicitation (auprès de l'enfant/adolescent, de sa famille, des partenaires concernés) autour du projet personnalisé</p>

services Bénéfices de la mutualisation inter services CMPP- SESSAD	
Personnalisation de l'accompagnement	
<p>La prise en compte des délais d'attente et les réponses apportées en instaurant des plages bilan dans les agendas des thérapeutes.</p> <p>Le traitement des demandes urgentes par les psychologues</p> <p>Le rôle d'interface de l'accueil.</p> <p>Les outils du projet personnalisé : DIPEC et projet de soin.</p> <p>Phase d'évaluation des besoins de l'enfant/adolescent organisée et définie.</p> <p>Prise en charge pluridisciplinaire et systémique.</p> <p>Cohérence et continuité du parcours de l'enfant.</p> <p>Participation et implication de la famille.</p> <p>Affirmation du caractère pédagogique du service avec les postes d'enseignants spécialisés faisant partie intégrante de l'équipe.</p> <p>Compétences et relations humaines des professionnels.</p> <p>Culture Bienveillante de l'équipe.</p>	<p>(P) Poursuivre la démarche concernant la formalisation du DIPC et des projets de soins</p> <p>(R) Poursuivre la réflexion autour du projet de soins en référence aux RBPP de l'ANESM sur le projet personnalisé</p> <p>(A) Poursuivre la réflexion sur la gestion de la liste d'attente (notamment dans le cadre du projet d'établissement)</p>
L'expression et la participation individuelle et collective des usagers	
<p>Existence des outils de la loi 2002.</p> <p>Explications données à l'admission et tout au long du parcours de l'enfant, adolescent.</p> <p>L'enfant est au centre des préoccupations.</p> <p>Actions auprès des enfants en phase avec la charte des droits de la personne accueillie.</p> <p>Communication et échanges importants avec chaque famille autour de la situation de l'enfant.</p> <p>Réflexions et actions menées autour du respect de la confidentialité des informations.</p> <p>Satisfaction des familles rencontrées.</p>	<p>(P) Poursuivre la mise en conformité avec la réglementation : affichages manquants, compléter le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la diffusion systématique de ces documents - Mettre en place une démarche de participation collective des usagers (lien à faire avec les RBPP sur la participation des usagers), exploiter les résultats - Instaurer un registre des satisfactions et insatisfactions des usagers et professionnels
La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques	
<p>Pluralité des démarches thérapeutiques.</p> <p>Ecoute et accompagnement des familles.</p> <p>La vigilance envers les faits de maltraitance.</p> <p>Le traitement des informations préoccupantes.</p> <p>Dispositif de régulation des conflits en place : APP.</p> <p>Attention portée aux recrutements et à l'intégration des nouveaux collaborateurs.</p> <p>Livret d'accueil du salarié.</p> <p>L'optimisation du fonctionnement et de l'organisation suite à l'évaluation interne.</p> <p>Cohérence de l'équipe d'encadrement.</p> <p>Communication /réunions mises en place aux différents échelons.</p> <p>Politique de formation continue : ligne budgétaire doublée, accès aux enseignants de l'EN.</p> <p>Le DU d'évaluation des risques professionnels en adéquation avec la réglementation.</p> <p>Implication de l'agent d'entretien dans le service et son autoformation.</p> <p>Vigilance apportée pour garantir la sécurité des</p>	<p>(P) Actualiser le Document Unique intégrant la dimension des risques psycho-sociaux, mettre en place un plan d'actions et en assurer un suivi régulier</p> <p>(A) Mettre en place un recueil des événements indésirables, instaurer un suivi permettant de détecter les événements récurrents et apporter des solutions préventives ou correctives.</p> <p>(P) Négocier avec le propriétaire (Conseil Général) pour la conformité des locaux à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées, pour la maîtrise du risque légionnelle</p> <p>(A) Mettre en place une traçabilité de l'entretien des locaux et du matériel d'activité</p>

Rapport d'activité 2014

Service d'Assistance Pédagogique A Domicile (SAPAD)

Rédigé par la coordonnatrice, Madame Valérie TESTAGROSSA

Présentation générale

La mission du SAPAD

La mission du Service d'Assistance Pédagogique A Domicile du Var consiste à assurer la continuité du droit à l'éducation et à organiser l'accompagnement pédagogique au domicile, ou au sein d'établissements médicaux, des enfants atteints dans leur santé. (Circulaire 98-151 du 17/07/98 - Bulletin Officiel de l'Education Nationale n° 30 du 23/07/98)

Il doit permettre à tous les élèves scolarisés dans le Var, du secteur public ou secteur privé, de recevoir des cours à domicile pendant leurs absences scolaires pour maladie ou accident, lors d'absences supérieures à 15 jours (majoritairement au domicile parfois au sein d'établissements sanitaires, médicaux-sociaux ou scolaires)

1. Un partenariat Education Nationale / PEP

Une convention est signée annuellement entre le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale et le Président de l'ADPEP83.

Elle définit la répartition des moyens mis à disposition par chacune de ces instances pour le fonctionnement du service (moyens humains et matériels)

Evolution des demandes sur cinq ans et perspectives d'évolution Etude du nombre de dossiers sur cinq ans

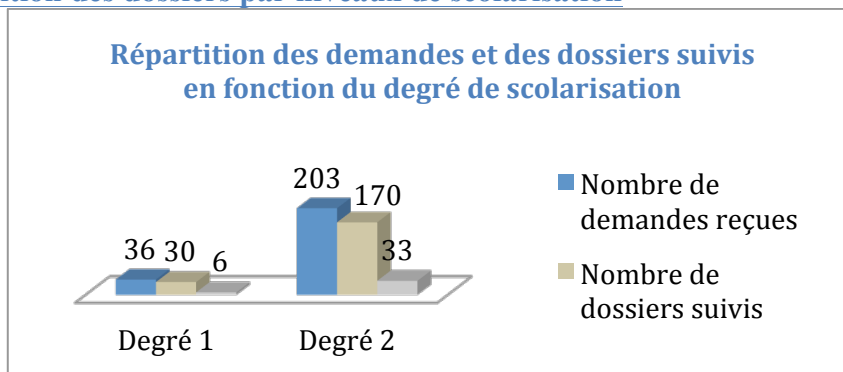
	2010	2011	2012	2013	2014	Projection 2015
Nombre de demandes reçues	199	209	220	218	239	217
Nombre de dossiers suivis	163	163	177	172	200	182
Dossiers suivis	81,91%	77,99%	80,45%	78,90%	83,68%	84%

Le nombre de demandes d'intervention du SAPAD est croissant d'année en année et le nombre de dossiers suivis est en progression.

Etat des lieux de l'année 2014

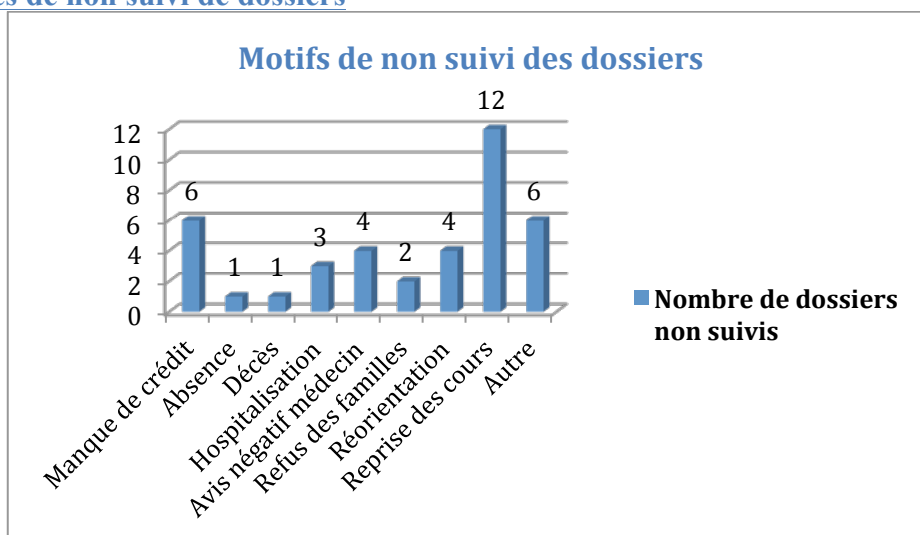
1. Le SAPAD, au sein de l'Education Nationale : bilan quantitatif

Etude de la répartition des dossiers par niveaux de scolarisation



La majorité des demandes concerne des élèves inscrits dans le second degré (collèges et lycées). Le pourcentage de dossiers suivis dans le second degré a progressé : 84% en 2014 contre 77% en 2013. Il est resté quasiment identique dans le premier degré : 83% en 2014 contre 84% en 2013

Etude des causes de non suivi de dossiers



Les principales raisons de non-suivi sont un retour anticipé à la scolarisation dû à une amélioration de l'état de santé de l'élève et un manque de crédit d'heures en fin d'année scolaire en 2013/2014.

Le SAPAD, au sein de l'Education Nationale : bilan qualitatif

Pour 2014 la coordonnatrice avait fixé un objectif d'amélioration qualitative du service, passant notamment par un développement de la communication avec les différents partenaires dans un but d'amélioration des projets proposés. L'analyse des documents mis en place*, et retournés au service à ce jour, permet de constater un impact positif de la dynamique insufflée. Elle reste à poursuivre et développer.

* évaluations par les enseignants, les familles, les établissements, projets écrits

Le SAPAD, au sein de l'ADEP 83: bilan quantitatif

	Personnel SAPAD sous financement de l'ADPEP 83	
	Salariés ADPEP83*	vacataires Salariés Education Nationale**
Nombre d'intervenants	42	362
Nombre d'heures	444,5	
Frais déplacements	1 582,70	7218, 31
Salaires bruts chargés	16 559,76	

*Intervenants dont les heures d'intervention et les frais de déplacements sont pris en charge par l'ADPEP 83 (convention assurances)

** Intervenants dont les heures d'intervention sont prises en charge par l'Education Nationale et les frais de déplacements par l'ADPEP 83

Le SAPAD, au sein de l'ADEP 83: bilan qualitatif

Le partenariat Education Nationale / ADPEP 83 est une réalité qui fonctionne dans les faits. Au-delà d'une répartition des moyens, des actions communes sont mises en place :

- Invitation de la coordonnatrice aux conseils d'administration de l'ADPEP 83.
- Bilan régulier entre le siège et le SAPAD autour des différents pôles financiers (frais de déplacements, salaires PEP).
- Organisation conjointe d'une rencontre familles/ intervenants SAPAD/ Représentants de l'ADPEP 83/ Représentant de l'Education Nationale.

Perspectives 2015

La poursuite de l'amélioration qualitative du service offert reste l'objectif prioritaire pour 2015. Elle continuera à passer par :

- La définition, avec les différents protagonistes, du rôle de chacun (chefs d'établissements, professeur principal, Médecins et infirmières scolaires, familles, intervenants du SAPAD, coordonnatrice du SAPAD).
- L'évaluation du système par les différents protagonistes (fiches évaluations familles/ intervenants/ établissements scolaires).

CONCLUSION

Le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile est un service au carrefour de l'Education Nationale et de l'ADPEP 83. **Les moyens conjoints de ces deux instances sont un atout indéniable** pour le fonctionnement de ce service dont la nécessité a été démontrée.

Conclusions générales

(améliorations à poursuivre, réduction des files d'attente, ouverture et coopération).

Malgré la tâche accomplie, qui n'est pas négligeable de nombreux progrès sont encore à réaliser, **la Solidarité a ses exigences** dans l'amélioration de la gestion, comme dans celle de la communication entre tous les partenaires.

La réduction des files d'attente est un objectif permanent et général.

Des perspectives toutes récentes s'ouvrent aussi avec la création d'unité d'enseignement, réservée aux enfants autistes dans le cadre du 3ème plan autisme.

Le bilan social est à finaliser avec le tableau des personnels et de leurs qualifications, l'évaluation de nos actions envers la DUP. L'évaluation de l'action de nos bénévoles administrateurs ou simples adhérents sera établi pour la FG-PEP élaborer le bilan social tant départemental que fédéral. Les administrateurs disposeront alors d'un tableau de bord complet et facile à utiliser.

Les collaborations avec d'autres associations ont continué à se développer en 2014, notamment avec les associations « Présence » et « Espérance Var ».

Les administrateurs prennent plaisir à s'investir dans les activités des PEP83 et ont pris date pour participer davantage aux actions des établissements en direction des parents (Matinée portes ouvertes, réunion d'information, SESSAD ou CMPP). Ils notent que ces activités d'ouvertures sorties, stages de danse, se multiplient.

Avec plus de 20 000 salariés et un chiffre d'affaire de la FG-PEP poursuit une activité socialement de première importance. Elle est pourtant trop peu connue. Elle doit pour l'être mieux, connaître elle-même avec précision la valeur des salariés du groupe et leurs qualifications ainsi que la valorisation des actions de ses bénévoles. L'ADPEP83 tient sa place dans cet ensemble, elle participe à l'URPEP et dispose ainsi de moyens d'intervention dans le département du Var comme dans la Région, dans l'Académie de Nice comme auprès de l'ARS PACA. Elle contribue à renforcer ces moyens par l'étude pour la mise en place d'une plateforme sensorielle commune avec l'ADPEP06 et à les rendre plus efficaces par son adhésion conventionnée à la plateforme de gestion de l'ADPEP06. Ces conventions ne font en rien perdre à l'ADPEP83 sa souveraineté dans les décisions qu'elle prend de collaborer dans le Var avec des associations proches avec qui elle répond à des appels d'offres de l'ARS. Elle met ainsi pleinement en œuvre le **principe de subsidiarité**, prôné par l'Europe, principe qui veut rapprocher l'exécution des décisions des centres qui les décident et qui rendent compte, seulement a posteriori aux échelons supérieurs (Régions, Etats, Europe). L'ADPEP 83 et son CA conservent ainsi pleinement toutes leurs responsabilités politiques.

4/RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2014

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été présentés aux administrateurs lors du Conseil d'Administration du mardi 7 avril 2015 et vous sont remis ce jour en Assemblée générale, afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez les examiner et prendre connaissance de l'activité de l'Association pendant ledit exercice.

2014 est la seconde année de mise en place du traitement de l'ensemble des opérations comptables et financières à partir de la plateforme commune PEP 06 / PEP 83 créée par la convention inter associative intitulée : « Convention spécifique d'action pour la participation des PEP 83 à la Plate-forme de services des PEP 06 » du 22 novembre 2012 et son annexe. Le traitement de l'ensemble des opérations comptables et financières à partir de la plateforme de services s'est accompagnée d'une réforme importante au plan des méthodes de travail : le passage d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagements est aujourd'hui réalisé. Cette évolution de méthode, obligatoire au plan règlementaire pour notre association, n'était pas une opération purement et exclusivement technique. Elle nécessitait des ajustements dans la gouvernance associative dont le principe ainsi que les domaines de la gouvernance qui sont concernés étaient posés dans l'annexe à la convention de coopération :

« * pilotage coordonné de la comptabilité :

Pour les années 2013 – 2015 un échéancier précis des évolutions sera établi en concertation étroite avec les deux Conseils d'administration dans une visée de convergence et dans le but de tenir les objectifs qualitatifs. Il est nécessaire de définir des procédures communes, d'aménager le travail des salariés des deux associations afin d'arriver en fin de période à une convergence en matière comptable. Pour cela l'autorité technique de l'ensemble de ces opérations est confiée à la Direction générale de la Plateforme de services à compter de juin 2013. »

Résultat de l'Association et de ses établissements ou services

BILANS

Bilan consolidé de l'Association

BILAN CONSOLIDE AU 31.12.2014				
ACTIF	EXERCICE 2014			2013
	Montant brut	Amort et prov	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	48 295,80	40 751,08	7 544,72	944,59
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 161 665,44	919,50	1 160 745,94	1 161 145,19
Constructions	6 304 910,69	2 217 636,26	4 087 274,43	4 335 588,15
Installations techniques, matériel et outillage	301 162,16	284 129,28	17 032,88	20 774,89
Autres immobilisations corporelles	734 311,61	577 351,33	156 960,28	145 509,06
Immobilisations corporelles en cours				4 592,64
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattach. / particip.				
Autres titres immobilisés	1 387,25		1 387,25	991,25
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 400,00		2 400,00	2 400,00
TOTAL I	8 554 132,95	3 120 787,45	5 433 345,50	5 671 945,77
COMPTES DE LIAISON				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	9 486,32		9 486,32	8 543,24
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES				
CREANCES (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	44 369,01	1 122,80	43 246,21	209 258,84
Autres créances	30 847,27		30 847,27	37 675,97
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	36 066,00		36 066,00	36 066,00
DISPONIBILITES	1 688 395,01		1 688 395,01	1 335 327,44
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20 398,56		20 398,56	9 234,04
TOTAL III	1 829 562,17	1 122,80	1 828 439,37	1 636 105,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	10 383 695,12	3 121 910,25	7 261 784,87	7 308 051,30

Le total du bilan consolidé 2014 s'élève à : **7 261 785 €** contre 7 308 051 € pour l'exercice 2013. Il était de 7 535 424 € en 2012 et de 7 229 046 € en 2011.

Le résultat de l'exercice 2014 est un excédent de 14 742 € contre un excédent de 197 697€ en 2013. Le résultat était un excédent de 195 867 € en 2012 et un déficit de 168 676 € en 2011.

L'actif du bilan consolidé

L'actif immobilisé est en diminution de 4,21 % pour un montant net de 5 433 345 € contre 5 671 946 en 2013 et 5 853 044 € en 2012.

L'actif circulant est en augmentation de 11,76 % pour un montant net de 1 828 439 € contre 1 636 106 € en 2013 et 1 682 380 € en 2012.

Les disponibilités à court terme (trésorerie) progressent de 26,44 % pour un montant net de 1 688 395 € contre 1 335 327 € en 2012. Le montant des disponibilités de court terme s'établit à un très bon niveau.

L'analyse du bilan financier donne un ratio de Fonds de Roulement Net Global en jours de dépenses décaissables égal à 106 jours.

La norme pour une organisation de notre catégorie est un ratio compris entre 30 et 60 jours. À 106 jours, on peut dire que l'association dispose d'une bonne autonomie financière.

Le ratio de trésorerie relative s'élève à 3,96. La norme étant comprise entre 1 et 2. La situation de l'association est confortable au vu de ce ratio.

Le passif du bilan consolidé

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/14

PASSIF		
	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	825 648,09	825 648,09
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
Dons et legs		
Subventions d'investissement	25 458,99	25 458,99
RESERVES		
Excédents affectés à l'investissement	1 604 710,53	1 513 277,30
Réserve de compensation	368 230,95	280 329,05
Réserve de couverture du BFR	176 895,95	176 895,95
Autres réserves	342 325,71	342 325,71
REPORT A NOUVEAU	-213 723,35	-232 085,30
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (2)	14 742,44	197 697,08
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (non renouvelables)	326 374,88	366 857,19
PROVISIONS REGLEMENTEES		
Couverture du besoin en fonds de roulement	89 715,75	89 715,75
Provision pour renouvellement des immobilisations	1 103 340,09	1 145 657,37
Réserves des plus-values nettes d'actif	294 146,24	294 146,24
TOTAL I	4 957 866,27	5 025 923,42
COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	358 082,00	267 923,00
TOTAL III	358 082,00	267 923,00
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	20 638,05	26 953,88
TOTAL IV	20 638,05	26 953,88
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	1 439 924,36	1 489 167,46
Emprunts et dettes financières divers (5)	4 201,38	4 329,97
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 187,28	26 276,78
Dettes sociales et fiscales	400 862,79	421 615,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 953,72	27 608,26
Autres dettes (6)	7 631,11	6 068,08
Produits constatés d'avance	437,91	12 185,24
TOTAL V	1 925 198,55	1 987 251,00
Ecart de conversion (passif) TOTAL VI		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 261 784,87	7 308 051,30

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAR

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2014- PEP83

Les capitaux propres sans droit de reprise restent inchangés à 825 648 € pour un total de fonds propres s'élevant à 4 957 866 € en 2014. Ils s'élevaient à 5 025 923 € en 2013 et 4 924 303 € en 2012 soit une diminution de 1,35 % par rapport à 2013. L'augmentation est principalement imputable à la situation des réserves et des subventions non renouvelables.

Les réserves et le report à nouveau sont modifiés par l'affectation des résultats décidée par l'Assemblée Générale ordinaire de 2013. La répartition est la suivante :

RESERVES	2014	2013	2012
Excédents affectés à l'investissement	1 604 710,53	1 513 277,30	1 513 277,00
Réserve de compensation	368 230,95	280 329,05	234 918,00
Réserve de couverture du BFR	176 895 ,95	176 895,95	176 896,00
Autres réserves	342 325,71	342 325,71	342 326,00
REPORT A NOUVEAU	- 232 723,35	-232 085,30	-382 541,00

Les provisions pour risques et charges sont en augmentation 90 159 € soit 33,65 % par rapport à 2013. Elles s'établissent à 358 082 € contre 267 923 € en 2013. L'augmentation est liée à la variation, appliquée en 2014, du taux d'actualisation servant au calcul de l'engagement retraite des salariés. En raison de la baisse des taux bancaires à long terme, la provision se trouve majorée.

Les dettes sont en diminution de 3,12 % soit 62 052 €. Elles s'établissent à 1 925 199 € en 2014 contre 1 987 251 € en 2013 et 2 211 621 € en 2012.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont en diminution de 3,31 %. Ils s'établissent à 1 439 924 € en 2014 contre 1 489 167 € en 2013 et 1 542 098 € en 2012. Aucun emprunt nouveau n'a été contracté par l'association en 2014. Le montant du capital remboursé en 2014 s'élève à 49 059,76 €.

La capacité théorique d'emprunt s'élève à 2 680 000 €

Le ratio d'indépendance financière est de 35 % - (la norme pour une organisation comme la nôtre est un ratio inférieur à 50 %)

Compte de résultat consolidé de l'Association

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2014

	2014	2013
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de matières et fournitures	217 300,97	245 678,23
Variation de stocks	-943,08	2 159,78
Services extérieurs et autres	590 573,70	537 921,21
Impôts Taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	260 905,47	289 633,75
- Autres	31 293,00	33 356,50
Charges de personnel		
- salaires et traitements	2 260 025,95	2 242 385,51
- Charges sociales	1 118 864,25	1 081 512,07
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements		
- Des immobilisations	368 928,84	364 891,51
- Des charges d'exploitation à répartir		
Dotation provisions		
- Sur actif circulant	1 122,80	
- Pour risques et charges d'exploitation	119 393,00	24 841,90
Autres charges	75 164,96	74 543,14
TOTAL I	5 042 629,86	4 896 923,60
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissement et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	59 014,78	60 804,53
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	59 014,78	60 804,53
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
- Exercice courant	155,00	2 691,44
- Exercices antérieurs	6 927,73	62 962,11
Sur opérations en capital	2 248,31	933,87
Dotations aux amortissements et aux provisions réglementées		
- pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux autres provisions réglementées	1 063,21	153,85
- Réserves des plus values nettes d'actif		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 831,00	6 500,00
Impôts sur les sociétés	1 168,95	1 826,25
TOTAL III	14 394,20	75 067,52
TOTAL DES CHARGES	5 116 038,84	5 032 795,65
RESULTAT CRÉDITEUR : EXCÉDENT	14 742,44	197 697,08
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	5 130 781,28	5 230 492,73

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2014

	2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services	719 876,76	687 095,35
Prestations diverses		
Dotations et produits de tarification	3 967 841,44	3 936 143,65
Subvention d'exploitation et participations	92 764,40	73 469,40
Reprise sur amortissements et provisions	29 234,00	127 451,02
Transfert de charges	104 354,07	116 521,54
Autres produits	60 250,74	72 202,82
TOTAL I	4 974 321,41	5 012 883,78
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	12 732,13	18 262,45
Reprises sur provisions		
Transfert de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	12 732,13	18 262,45
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
- Exercice courant	12 132,10	
- Exercice antérieur	32 549,79	92 385,42
Sur opérations en capital	47 581,74	56 134,59
Reprises sur provisions réglementées		
- pour renouvellement des immobilisations	42 317,28	42 312,58
- Sur réserves des plus values nettes d'actif		
- Sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exerc. antérieurs	9 146,83	8 513,91
Transfert de charges		
TOTAL III	143 727,74	199 346,50
TOTAL DES PRODUITS	5 130 781,28	5 230 492,73
RESULTAT DÉBITEUR : DÉFICIT		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	5 130 781,28	5 230 492,73

Les produits consolidés de l'exercice sont arrêtés à 5 130 781,28 € contre 5 230 492,73 € en 2013 et 5 086 767,00 € en 2012 en diminution de 1,91 % soit 99 711 €.

Le résultat consolidé global excédentaire s'élève à **14 742,44 €** en 2014 contre un excédent de 197 697 € en 2013 et un excédent de 195 866 € en 2012.

Tableau récapitulatif des différents comptes d'exploitation

	Charges				Produits				Résultats			
	2 014	2 013	2 012	2 011	2 014	2 013	2 012	2 011	2 014	2 013	2 012	2 011
CMPP	824 567	749 291	730 531	696 760	784 966	752 735	744 750	731 508	-39 601	3 443	14 219	34 748
SESSAD	947 424	839 546	801 105	802 227	932 044	905 491	852 450	892 647	-15 380	65 945	51 345	90 420
SAAAS	1 459 912	1 383 758	1 348 650	1 374 361	1 487 704	1 435 192	1 358 078	1 341 436	27 792	51 433	9 428	-32 925
SAFEP	82 326	85 619	83 411	84 467	86 235	85 486	83 760	84 718	3 909	-133	349	251
SSEFS	1 265 199	1 102 596	1 026 575	1 020 409	1 147 935	1 042 160	976 842	971 514	-117 264	-60 436	-49 733	-48 895
SIEGE	330 679	329 426	309 830	570 107	381 879	402 936	333 795	577 645	51 200	73 510	23 965	7 538
CHANTEMERLE	568 149	698 315	726 822	740 922	672 237	762 250	888 826	673 068	104 088	63 935	162 004	-67 854
CONSOLIDE	5 116 039	5 032 796	4 890 901	5 155 076	5 130 781	5 230 493	5 086 767	5 138 358	14 742	197 697	195 866	-16 718

Les différents ratios qui ressortent de l'analyse des comptes (bilans financiers notamment) sont les suivants :

	Vétusté des immobilisations	Indépendance financière	Capacité théorique d'emprunt	FRNG en jours de dépenses décaissables	Trésorerie relative
CMPP	76%	0,00%	674 000,00 €	-19	0,68
SESSAD	21%	57,23%	322 000,00 €	89	2,71
SAAAS	24%	77,19%	162 000,00 €	27	1,29
SAFEP	68%	0,00%	15 500,00 €	75	1,07
SSEFS	28%	47,92%	422 000,00 €	-39	0,85
SIEGE	31%	16,31%	369 300,00 €	119	1,05
CHANTEMERLE	78%	0,00%	772 900,00 €	902	125
CONSOLIDE	42%	35,00%	2 680 000,00 €	106	3,96

INTERPRETATION					
norme	entre 40 et 60 %	inférieur ou égal à 50%		de 30 à 60 jours	de 1 à 2
inférieur à norme	matériel récent	ok		alerte	trésorerie insuffisante
supérieur à norme	matériel vétuste - affiner le ratio par catégorie d'immobilisations	dépendance financière		bonne autonomie financière	trésorerie confortable

Pour les immobilisations, la norme admise est un taux de vétusté compris entre 40 et 60 %.

Les services ou établissements dont le taux est supérieur à 60 % disposent de matériels et équipements vieillissants, à contrario, ceux dont le taux est inférieur à 40 % ont un matériel et des équipements récents

Le SAFEP

GRILLE D'ANALYSE DE L'EXPLOITATION - ETABLISSEMENT :	SAFEP						
	réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Norme
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Produits d'exploitation + Recettes en atténuation	82 571 €		83 603 €		84 355 €		
+ reprise d'excédents n-2							
- reprise de déficits n-2							
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	82 571 €		83 603 €		84 355 €		
Achats consommés	1 300 €	2%	3 000 €	4%	2 000 €	2%	
Services extérieurs	6 884 €	8%	11 500 €	14%	7 500 €	9%	
Autres charges de gestion courante	1 233 €	1%	1 233 €	1%	1 266 €	2%	
Autes impôts	409 €	0%	403 €	0%	402 €	0%	
CONSOMATIONS INTERMEDIAIRES (EXTERNES) (2)	9 826 €	12%	16 136 €	19%	11 168 €	13%	
VALEUR AJOUTEE (3)	72 745 €	88%	67 467 €	81%	73 187 €	87%	entre 70 et 90 % des PE
Charges de personnel (part du personnel) (4)	70 919 €	97%	66 902 €	99%	68 575 €	94%	entre 85 et 92 % de la VA
Charges financières nettes (part des financiers) (5)	-89 €	0%	-26 €	0%	-22 €	0%	entre 0 et 5 % de la VA
Dotation aux amortissements et provisions (part de l'établissement) (6)	2 667 €	4%	2 582 €	4%	2 582 €	4%	entre 5 et 10 % de la VA
RESULTAT COURANT	-752 €		-1 991 €		2 052 €		
+ Produits exceptionnels	1 100 €		1 858 €		1 858 €		
- Charges exceptionnelles	0 €		0 €		0 €		
RESULTAT NET COMPTABLE	348 €		-133 €		3 909 €		

Le SAAAS

GRILLE D'ANALYSE DE L'EXPLOITATION - ETABLISSEMENT :	SAAAS Charles LOUPOT						
	réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Norme
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Produits d'exploitation + Recettes en atténuation	1 340 453 €		1 378 604 €		1 456 615 €		
+ reprise d'excédents n-2	0 €		0 €		0 €		
- reprise de déficits n-2	0 €		0 €		0 €		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 340 453 €		1 378 604 €	2,85%	1 456 615 €	5,66%	
Achats consommés	36 780 €	3%	45 862 €	3%	41 407 €	3%	
Services extérieurs	125 066 €	9%	110 205 €	8%	108 248 €	7%	
Autres charges de gestion courante	19 979 €	1%	33 822 €	2%	32 847 €	2%	
Autes impôts	968 €	0%	10 508 €	1%	10 872 €	1%	
CONSOMMATIONS INTERMEDIARES (EXTERNES) (2)	182 793 €	14%	200 397 €	15%	193 373 €	13%	
VALEUR AJOUTEE (3)	1 157 660 €	86%	1 178 207 €	85%	1 263 242 €	87%	entre 70 et 90 % des PE
Charges de personnel (part du personnel) (4)	1 013 964 €	88%	1 030 430 €	87%	1 097 880 €	87%	entre 85 et 92 % de la VA
Charges financières nettes (part des financiers) (5)	22 414 €	2%	22 775 €	2%	22 181 €	2%	entre 0 et 5 % de la VA
Dotation aux amortissements et provisions (part de l'établissement) (6)	90 873 €	9%	68 102 €	7%	137 983 €	13%	entre 5 et 10 % de la VA
RESULTAT COURANT	30 409 €		56 900 €		5 198 €		
+ Produits exceptionnels	6 522 €		20 275 €		28 436 €		
- Charges exceptionnelles	27 193 €		25 741 €		5 842 €		
RESULTAT NET COMPTABLE	9 738 €		51 433 €		27 792 €		



Le SSEFS

GRILLE D'ANALYSE DE L'EXPLOITATION - ETABLISSEMENT :	SSEFS Jean-Philippe RAMEAU						
	réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Norme
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Produits d'exploitation + Recettes en atténuation	943 426 €		985 470 €		1 066 394 €		
+ reprise d'excédents n-2							
- reprise de déficits n-2							
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	943 426 €		985 470 €		1 066 394 €		
Achats consommés	17 731 €	2%	22 246 €	2%	16 520 €	2%	
Services extérieurs	61 079 €	6%	81 194 €	8%	85 325 €	8%	
Autres charges de gestion courante	15 171 €	2%	25 369 €	3%	28 001 €	3%	
Autes impôts	2 420 €	0%	17 527 €	2%	17 667 €	2%	
CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES (EXTERNES) (2)	96 401 €	10%	146 336 €	15%	147 513 €	14%	
VALEUR AJOUTEE (3)	847 025 €	90%	839 134 €	85%	918 881 €	86%	entre 70 et 90 % des PE
Charges de personnel (part du personnel) (4)	812 391 €	96%	831 289 €	99%	975 122 €	106%	entre 85 et 92 % de la VA
Charges financières nettes (part des financiers) (5)	14 465 €	2%	14 765 €	2%	14 384 €	2%	entre 0 et 5 % de la VA
Dotation aux amortissements et provisions (part de l'établissement) (6)	49 049 €	6%	91 155 €	11%	104 205 €	11%	entre 5 et 10 % de la VA
RESULTAT COURANT	-28 880 €		-98 075 €		-174 829 €		
+ Produits exceptionnels	13 452 €		55 143 €		57 565 €		
- Charges exceptionnelles	34 304 €		17 504 €		0 €		
RESULTAT NET COMPTABLE	-49 732 €		-60 436 €		-117 265 €		



Le SESSAD

GRILLE D'ANALYSE DE L'EXPLOITATION - ETABLISSEMENT :	SESSAD Madeleine LEMAIRE						
	réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Norme
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Produits d'exploitation + Recettes en atténuation	833 135 €		862 908 €		918 028 €		
+ reprise d'excédents n-2							
- reprise de déficits n-2							
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	833 135 €		862 908 €		918 028 €		
Achats consommés	17 121 €	2%	17 888 €	2%	14 067 €	2%	
Services extérieurs	56 444 €	7%	61 269 €	7%	114 102 €	12%	
Autres charges de gestion courante	11 843 €	1%	20 010 €	2%	20 907 €	2%	
Aides impôts	1 329 €	0%	1 111 €	0%	824 €	0%	
CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES (EXTERNES) (2)	86 737 €	10%	100 280 €	12%	149 901 €	16%	
VALEUR AJOUTEE (3)	746 398 €	90%	762 629 €	88%	768 126 €	84%	entre 70 et 90 % des PE
Charges de personnel (part du personnel) (4)	594 786 €	80%	635 425 €	83%	680 662 €	89%	entre 85 et 92 % de la VA
Charges financières nettes (part des financiers) (5)	19 359 €	3%	19 453 €	3%	18 934 €	2%	entre 0 et 5 % de la VA
Dotations aux amortissements et provisions (part de l'établissement) (6)	70 635 €	12%	61 734 €	10%	87 546 €	13%	entre 5 et 10 % de la VA
RESULTAT COURANT	61 617 €		46 015 €		-19 016 €		
+ Produits exceptionnels	2 703 €		22 064 €		6 180 €		
- Charges exceptionnelles	28 686 €		2 135 €		2 544 €		
RESULTAT NET COMPTABLE	35 635 €		65 945 €		-15 381 €		

Le CMPP



GRILLE D'ANALYSE DE L'EXPLOITATION - ETABLISSEMENT :	CMPP						Norme
	réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Produits d'exploitation + Recettes en atténuation	729 911 €		744 867 €		780 751 €		
+ reprise d'excédents n-2							
- reprise de déficits n-2							
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1) PE	729 911 €		744 867 €		780 751 €		
Achats consommés	11 150 €	2%	10 298 €	1%	9 371 €	1%	
Services extérieurs	24 779 €	3%	29 398 €	4%	52 183 €	7%	
Autres charges de gestion courante	10 800 €	1%	18 423 €	2%	17 966 €	2%	
Autes impôts	78 €	0%	23 €	0%	19 €	0%	
CONSOMATIONS INTERMEDIAIRES (EXTERNES) (2)	46 807 €	6%	58 142 €	8%	79 539 €	10%	
VALEUR AJOUTEE (3) VA	683 104 €	94%	686 725 €	92%	701 212 €	90%	entre 70 et 90 % des PE
Charges de personnel (part du personnel) (4)	649 959 €	95%	667 464 €	97%	707 488 €	101%	entre 85 et 92 % de la VA
Charges financières nettes (part des financiers) (5)	-785 €	0%	-229 €	0%	-189 €	0%	entre 0 et 5 % de la VA
Dotation aux amortissements et provisions (part de l'établissement) (6)	3 661 €	1%	19 677 €	3%	33 515 €	5%	entre 5 et 10 % de la VA
RESULTAT COURANT	30 269 €		-187 €		-39 602 €		
+ Produits exceptionnels	8 054 €		5 098 €		0 €		
- Charges exceptionnelles	24 104 €		1 468 €		0 €		
RESULTAT NET COMPTABLE	14 219 €		3 443 €		-39 602 €		

Chantemerle



GRILLE D'ANALYSE DE L'EXPLOITATION - ETABLISSEMENT :	CHANTEMERLE						
	réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Norme
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Produits d'exploitation + Recettes en atténuation	687 945 €		635 701 €		634 083 €		
+ reprise d'excédents n-2							
- reprise de déficits n-2							
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	687 945 €		635 701 €		634 083 €		
Achats consommés	146 777 €	21%	143 912 €	23%	128 968 €	20%	
Services extérieurs	137 301 €	20%	134 889 €	21%	130 758 €	21%	
Autres charges de gestion courante	17 145 €	2%	20 805 €	3%	19 948 €	3%	
Aides impôts	5 198 €	1%	1 330 €	0%	388 €	0%	
CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES (EXTERNES) (2)	306 422 €	45%	300 936 €	47%	280 062 €	44%	
VALEUR AJOUTEE (3)	381 523 €	55%	334 765 €	53%	354 021 €	56%	entre 70 et 90 % des PE
Charges de personnel (part du personnel) (4)	313 912 €	82%	310 156 €	93%	219 860 €	62%	entre 85 et 92 % de la VA
Charges financières nettes (part des financiers) (5)	200 €	0%	-2 182 €	-1%	-2 881 €	-1%	entre 0 et 5 % de la VA
Dotations aux amortissements et provisions (part de l'établissement) (6)	69 969 €	18%	-1 499 €	0%	68 227 €	31%	entre 5 et 10 % de la VA
RESULTAT COURANT	-2 557 €		28 291 €		68 816 €		
+ Produits exceptionnels	195 604 €		49 337 €		35 272 €		
- Charges exceptionnelles	30 164 €		13 693 €				
RESULTAT NET COMPTABLE	162 883 €		63 935 €		104 088 €		



Pour ce qui concerne la Capacité d'Autofinancement de chacun des établissements (CAF), elle est calculée ci-dessous.

Chantemerle	13 525,12
CMPP	23 120,23
SAAAS	109 535,44
SAFEP	591,60
SESSAD	123 464,21
Siège	92 027,14
SSEFS	- 1 657,63
CAF totale	360 606,11

SECTEUR SMS

Le CPOM

	NOUVEAU CPOM 2014	Exécutoire CPOM 2013
CMPP	737 926,55 €	731 344€
SESSAD	848 430,85 €	840 863 €
SAAAS	1 330 485,21 €	1 318 618 €
SAFEP	84 355,39 €	83 603 €
SSEFS	963 812,44 €	955 216 €
TOTAUX	3 965 010,44 €	3 929 644 €

Le nouveau CPOM couvre la période 2014 - 2018.

AUTRES ACTIVITES

Répartition en fonction des « clés de répartition des charges et produits » du siège

		Vie associative	Chantemerle	solidarité	SAPAD	SMS	DUP	
charges	Fonct	6	14	2	17	60	1	100
	salaires	6	18	2	10	62	2	100
	honoraires	4	10	1	10	74	1	100
produits	Cotis adultes		20	80				100
	cotis élèves			100				100
	dons			100				100
	Sub CG	3	17	60	20			100
	Sub Com	0	0	50	50			100
	F siège SMS	0				98	2	100
	F siège Chant	0		98			2	100
	CPO			45	15	10	30	100

Utilisations des subventions en fonction des clés de répartition

Subvention	Montant	Vie Assoc	Chantemerle	Solidarité	SAPAD	SMS	Totaux
Département	5 000	150	850	3 000	1 000		5 000
Communes	14 184			7 092	7 092		14 184
CPO	51 917		23 363	7 788	5 192	15 575	51 917
CPAM	12 000				12 000		12 000
Col & lycées SAPAD	2 259				2 259		2 259
FGPEP SAPAD							0
Totaux	85 360	150	24 213	17 880	27 543	15 575	85 360

SOLIDARITE :

Cotisations et dons reçus: **16942.94€**

Pour assurer le fonctionnement de cette action, on utilise 60% de la subvention du CG, 50% des subventions communales, 100% des dons et cotisations élèves et 15% de la CPO correspondant à une enveloppe de **17880€**.

Aides octroyées (secours d'urgence, classes de découverte, bourses ½ pension) : **24654.53€**

Soit un solde créditeur d'un montant de **7874.52 €** pour le pôle SOLIDARITE à reporter dans l'enveloppe financière 2015.

Vote pour le report de cette somme pour l'enveloppe financière de la solidarité

Comme les années précédentes, nous avons consacré à l'octroi des diverses aides, la totalité des cotisations reçues, conformément aux engagements pris lors de campagne d'adhésion auprès des écoles et des adhérents individuels.

SAPAD

239 demandes et 200 dossiers suivis en 2014 dont 23 cas relevant d'une prise en charge par les assurances. Pour mémoire, en 2013 nous avons reçu 218 demandes et suivi 172 dossiers. Pour assurer ce service et payer les frais de déplacement des intervenants, l'association utilise 50% des subventions communales, 20% de la subvention départementale et 10% de la CPO.

La subvention de la CPAM d'un montant de 12 000 € nous a été accordée pour l'année 2014.

AVS

6 personnes ont totalisé 48 mois d'activité du 01/01/2014 au 31/08/2014. A compter de cette date, les AVS-I ont signé un contrat en CDI avec l'Education Nationale.

CHANTEMERLE

L'année 2014 a vu le nombre de journées stagner entre 12250 et 12500 journées vacances, mais a permis de dégager un résultat financier excédentaire de 104 088.14€.

L'excédent est notamment lié au fait que le centre de montagne ne supporte plus de frais de personnel permanent hormis le directeur.

AMORTISSEMENTS ET INTERÊTS D'EMPRUNTS

Le SSEFS, le SAAAS le SESSAD et le siège supportent les dotations aux amortissements et les intérêts d'emprunt générés par les acquisitions des locaux du MUY et de La VALETTE selon la répartition suivante :

Le MUY : SAAAS 40%, SESSAD : 60%

La VALETTE : SAAAS : 36%, SSEFS : 54%, SIEGE : 10%

SMS

	SAAAS	SESSAD	SSEFS	CMPP	TOTAUX
MUY					
Amortissements	8 826	13 240			22 066
Intérêts emprunt	12 796	19 194			31 990
LA VALETTE					
Amortissements	7 918		11 877		19 795
Intérêts emprunt	9 776		14 663		24 439
TOTAUX	39 316	32 434	26 540	0	98 290

SIEGE

CHANTEMERLE

	SIEGE	CHANTEM	TOTAUX
MUY			
Amortissements			0
Intérêts emprunt			0
LA VALETTE			
Amortissements	2 199		2 199
Intérêts emprunt	2 715		2 715
TOTAUX	4 914	0	4 914

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'affectation des résultats relève de la compétence de l'Assemblée Générale, une proposition d'affectation des résultats a été remise à chaque membre, elle est rédigée sous forme de tableau. Ce document explique chaque affectation de résultat pour chaque établissement ou service. Il est commenté.

Le Président propose ensuite d'adopter la résolution d'affectation des résultats 2014 prise par le Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes.

La proposition est la suivante :

L'Excédent global à affecter s'élève à : 14727,44 €. Il se répartit de la manière suivante :

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAR
Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2014- PEP83

Établissement	Résultat	Affectations
CMPP	-39 601,84 €	Déficit à affecter comme suit : 3 604,85 € à la Réserve de compensation 35 996,99 € au Report à nouveau débiteur.
SESSAD	-15 380,30 €	Déficit à imputer au Report à nouveau débiteur
SAAAS	27 791,56 €	Excédent à affecter à la Réserve de compensation
SSEFS	-117 264,84 €	Déficit à imputer au Report à nouveau débiteur
SAFEP	3 909,00 €	Excédent à affecter à la Réserve de compensation
SIEGE	51 200,64 €	Excédent à affecter comme suit : 15 200,00 € à la réserve affectée à la couverture du besoin en fonds de roulement ; 36 000,64 € à la réserve pour investissements.
CHANTEMERLE	104 088,14 €	Excédent à affecter comme suit : 98 088,35 au report à nouveau débiteur 5 999,79 au report à nouveau créditeur

Rapport moral et rapports d'activité

Adoptés à l'unanimité des présents et des représentés 28 personnes

Rapport financier 2014 présenté par le trésorier

Votés à l'unanimité des présents et de représentés

Vote pour le report de l'excédent du pôle solidarité sur 2015 :

Votés à l'unanimité des présents et de représentés

Vote pour les affectations de résultats

Votés à l'unanimité des présents et de représentés

À Toulon, le 22 avril 2015

Le Trésorier

Le Président



Gilbert ASTOIN

Dominique QUINCHON

Pour mémoire, 28 VOTANTS : 19 présents + 9 pouvoirs

Les pages qui suivent, présentent l'annexe aux comptes annuels 2014. Cette annexe est obligatoire.

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan s'élève à : 7 261 784,87 € contre 7 308 051,30 € pour l'exercice 2013.

Le résultat de l'exercice 2014 est un excédent de 14 742,44 € contre un excédent de 197 697,08 € pour l'exercice 2013.

FAITS SIGNIFICATIFS

1. ELEMENTS ECONOMIQUES
1.1. Secteur SMS
Le projet de vente d'une partie des locaux du siège, du SSEFS et du SAAAS, à La Valette n'a pas abouti en 2014. Le projet de vente des locaux du SSEFS Toulon, 24 rue Amiral Nomy n'a également pas abouti en 2014.
1.2. Secteur DEL
Le Centre de Chantemerle ne dispose plus de salarié permanent relevant de la convention collective de l'animation.
1.3. Autres
2. ELEMENTS JURIDIQUES
Un contentieux juridique en cours en 2014
3. ELEMENTS SOCIAUX
3.1. Secteur SMS :
3.2. Secteur DEL :
3.3. Autres :
4. AUTRES FAITS SIGNIFICATIFS APRES CLOTURE

1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAR
Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2014- PEP83

Les comptes annuels sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux issus :

- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 17 juillet 1985 relatif au plan comptable des associations,
- de l'instruction budgétaire et comptable M22,
- de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du Code de L'Action Sociale des Familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n° 99-03 du Comité de Réglementation Comptable
- du règlement du Comité de Réglementation Comptable n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

1.1 Actif immobilisé

L'Association a pris en considération la réforme des règles comptables arrêtées par le Comité de Réglementation Comptable et qui régissent d'une part la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement 2004-06 du 23 novembre 2004), d'autre part, l'amortissement et la dépréciation des actifs (Règlement 2002-10 du 12 avril 2002) .

Les taux d'amortissements les plus communément utilisés sont les suivants :

- Aménagement des terrains :	de 8 à 10 ans
- Constructions sur sol propre :	
• Bâtiments	de 10 à 30 ans
• Install. générales, Aménagements	de 10 à 20 ans
- Construction sur sol d'autrui	de 8 à 20 ans
- Matériel et outillage	de 3 à 10 ans
- Matériel de transport	de 4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
- Mobilier	de 5 à 10 ans

1.2 Subventions d'investissement et crédit non reconductibles destinés au renouvellement des immobilisations

Les subventions sont traitées suivant la méthode préconisée par le CNC et le Règlement 99-03 du 29 avril 1999.

En application de la nouvelle réglementation sur les actifs, les subventions d'un montant significatif (10%) ayant contribué au financement des constructions ont fait l'objet d'une décomposition en vue d'être rapportées aux résultats selon le même rythme que l'amortissement des composants auxquels elles se rapportent.

1.3 Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sont évaluées et donne lieu à une information dans l'annexe, sans être enregistrées dans les écritures comptables.

✓ la valorisation du bénévolat des administrateurs

La valorisation du bénévolat des administrateurs est estimée sur la base des listes d'émargement des administrateurs dans chacune des réunions auxquelles ils ont participé tout au long de l'année.

Il a été ajouté un temps annuel correspondant à 0,75 etp pour les administrateurs du Bureau.

Le temps passé par les administrateurs donne lieu à une classification :

- lorsque les réunions concernent la vie associative statutaire, les conseils d'administration ou la participation des administrateurs, es qualité, à différentes commissions, **le temps est mesuré et nous apportons l'information sur le temps passé.**
- lorsque la contribution d'un administrateur aurait pu être remplacée par celle d'un salarié, alors, **outre l'information sur le temps passé, nous apportons l'information supplémentaire de la valorisation en euros de cette contribution.** En effet, c'est uniquement la contribution par des membres de l'Association qui assurent bénévolement un travail qui devrait normalement être assuré par du personnel salarié qui est valorisée.

Le temps de déplacement n'est pas pris en compte pour les réunions ou manifestations qui ont lieu à Toulon.

Le barème suivant pour valoriser ce bénévolat :

- **fonction dirigeant** : 5 fois le SMIC augmenté des charges patronales
- **cadres responsables d'activités** : 3 fois le SMIC augmenté des charges patronales
- **employés, ouvriers** : 1,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales

Dans notre Association, c'est le bénévolat des administrateurs qui est valorisé. En conséquence et conformément à ce barème, nous positionnons l'intervention de tous les administrateurs dans la catégorie : fonction dirigeant.

✓ **le personnel mis à disposition**

Le personnel mis à disposition

Par la Direction académique des services de l'Education nationale du Var :

3 directeurs mis à disposition par l'Education nationale

1 enseignant au SESSAD

5 enseignants au CMPP

9 enseignants au SAAAS

4 enseignants au SSEFS

Par les PEP 06

0,5 etp de technicien qualifié dans le cadre de l'avenant à l'accord de coopération.

✓ **Les locaux mis à disposition**

Néant

1.4 Engagement de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière que l'Association devra verser au départ à la retraite de l'ensemble de ses salariés a fait l'objet d'une évaluation selon les dispositions des Conventions Collectives applicables, d'un taux de présence moyen ainsi que d'une probabilité de survie estimée selon des tables de mortalités ainsi que d'un taux d'actualisation. L'information est mentionnée dans l'Annexe. Les sommes sont provisionnées dans les comptes et sont actualisées à la fin de chaque exercice comptable.

L'engagement pour le centre permanent de montagne de Chantemerle est estimé sur la base de la Convention Collective "Animation socioculturelle" et pour l'ensemble des autres établissements, d'après la Convention Collective des "Etablissement d'accueil de personnes inadaptées et handicapées".

1.5 Provisions Règlementées

Dans le cadre de la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les autorités de tarification peuvent être amenées à attribuer des fonds destinés à financer les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la réalisation d'un investissement à venir. Dans ce cas, une provision règlementée pour renouvellement des immobilisations est constituée lorsque l'établissement perçoit de l'autorité de tarification l'allocation anticipée.

Cette provision règlementée est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

1.6 Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est constatée à la clôture de l'exercice en «engagements à réaliser sur ressources affectées» dans le Compte de Résultat ainsi qu'au Passif du

bilan en « Fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris de poursuivre la réalisation desdits projets.

2 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Mouvements ayant affecté les valeurs brutes des immobilisations

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS 2014

IMMOBILISATIONS	VALEUR DES BIENS AU 01.01.14	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS CESSION MISES HORS SERVICE	VIREMENTS	VALEURS DES BIENS AU 31.12.14
INCORPORELLES	45 233,64	8 927,25	- 5 865,09		48 295,80
TOTAL I	45 233,64	8 927,25	-5 865,09		48 295,80
CORPORELLES					
Terrain	1 158 250,44				1 158 250,44
Agenc et aménag des terrains	3 415,00				3 415,00
Constructions et aménag. s/sol propre	6 187 643,44	48 270,61	-4 098,51	4 592,64	6 236 408,18
Constructions et aménag. s/sol d'autrui	68 502,51				68 502,51
Installations complexes ou spécifiques					
Matériel et outillage	309 488,40	4 006,23	-12 332,47		301 162,16
Installations générales, agencements divers	11 063,23				11 063,23
Matériel de transport	184 057,06	31 801,90	-20 180,00		195 678,96
Matériel de bureau et informatique	188 027,86	31 686,76	-3 050,78		216 663,84
Mobilier de bureau	302 677,16	8 551,34	-322,92		310 905,58
Immobilisations en cours	4 592,64			-4 592,64	0,00
TOTAL II	8 417 717,74	124 316,84	-39 984,68	0,00	8 502 049,90
GREVEES DE DROIT					
Immobilisations commodataires					
TOTAL III					
FINANCIERES					
Titres de participation	991,25	396,00			1 387,25
Parts sociales					
Dépôts et cautionnements	2 400,00				2 400,00
Fonds de garantie					
TOTAL III	3 391,25	396,00			3 787,25
TOTAL GENERAL	8 466 342,63	133 640,09	-45 849,77	0,00	8 554 132,95

La colonne « virements » est composée de la réaffectation d'immobilisations en cours consécutive à la livraison des travaux du site de Chantemerle,

2.2 Mouvements ayant affectés les amortissements des immobilisations

IMMOBILISATION AMORTISSABLES	AMORTISSEMENTS AU 01.01.14	DOTATIONS	DIMINUTION AMORTISSEMENTS SUR ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF	VIREMENTS	AMORTISSEMENTS AU 31.12.14
INCORPORELLES	44 289,05	2 327,12	-5 865,09		40 751,08
TOTAL I	44 289,05	2 327,12	-5 865,09		40 751,08
CORPORELLES					
Terrain	520,25	399,25			919,50
Constructions & aménag. s/sol propre	1 871 624,92	295 797,99	-1 850,20		2 165 572,71
Constructions & aménag. s/sol d'autrui	48 932,88	3 130,67			52 063,55
Installations complexes ou spécifiques					
Matériel et outillage	288 713,51	7 748,24	-12 332,47		284 129,28
Install. Générales, agencements divers	8 855,79	508,06			9 363,85
Matériel de transport	122 321,79	26 860,76	-20 180,00		129 002,55
Matériel de bureau et informatique	136 237,24	23 986,78	-3 050,78		157 173,24
Mobilier	272 901,43	9 233,18	-322,92		281 811,69
TOTAL II	2 750 107,81	367 664,93	-37 736,37		3 080 036,37
GREVEES DE DROIT					
Immobilisations commodataires					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL	2 794 396,86	369 992,07	-43 601,46	0,00	3 120 787,47



2.3 Etat des échéances des créances

Etat des échéances des créances	Solde 31/12/2014	Echéances		
		-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Usagers et organismes de prise en charge	44 369,01	44 369,01		
FG PEP	0,96	0,96		
URPEP	321,37	321,37		
Personnel Avances et Acomptes	148,54	148,54		
Organismes sociaux	686,00	686,00		
Créances sur cessions d'immobilisations	2 000,00	2 000,00		
Débiteurs divers	26 552,08	26 552,08		
Divers : fournisseurs débiteurs et avoirs	1 138,52	1 138,52		
TOTAL	75 216,48	75 216,48		

2.4 Valeurs mobilières de placements

Valeurs mobilières de placement	Solde au 31/12/2014
Siège	36 066,00
TOTAL	36 066,00

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées selon leur valeur d'acquisition.

Une provision est éventuellement constatée si la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur d'achat.

2.5 Etat de la trésorerie à court terme

Trésorerie à court terme	Solde au 31/12/2014
Caisse d'Epargne	1 672 380,55
Crédit Coopératif	3 124,29
CASDEN	12 692,37
Caisse	197,80
TOTAL	1 688 395,01

2.6 Variation des fonds propres

	<i>Conso Décembre 2013 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2014 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2014 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2014 Dim.& Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2014 Mvts internes</i>	<i>Conso Décembre 2014 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2014 Clôture</i>
VARIATION FONDS PROPRES S.D.R.							
1020 Fds assoc sans droit de reprise (SDR)							
1021 Valeur du patrimoine intégré.	201 548,65						201 548,65
1022 Fonds statutaires.							
1024 Apports sans droit de reprise.							
1025 Legs et donations.	552 553,31						552 553,31
1026 Subv Invest affectées à biens renouv. SDR	64 217,54						64 217,54
102611 Subv Equipt Etat.							
102612 Subv Equipt Régions.	7 328,59						7 328,59
102613 Subv Equipt Départements.							
102614 Subv Equipt Communes.							
102615 Subv Equipt Collectivités publiques.							
102616 Subv Equipt Entreprises publiques.							
102617 Subv Equipt Entreprises et organismes privés.							
102618 Subv Equipt Autres.							
10268 Autres subventions							

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAR
Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2014- PEP83



	<i>Conso Décembre 2013 Clôture</i>	Conso Décembre 2014 Affect.résult.	Conso Décembre 2014 Augmentation	Conso Décembre 2014 Dim.& Rep.util.	Conso Décembre 2014 Mvts internes	Conso Décembre 2014 Résultat	Conso Décembre 2014 Clôture
1060 d'investissement Réserves.							
1062 Réserves indisponibles.							
1063 Réserves stat.& contract.							
1064 Réserves réglementées							
1068 Subv Equipt Départements..							
10683 Excédts affectés à invest. CPOM (art R.314-43-1)							
1200 Résultat	197 697,08	- 197 697,08				14 742,44	14 742,44
1310 Subventions d'équipement.	600 498,78						600 498,78
1318 Subv Equipt Autres.	150 000,00						150 000,00
1380 Autres subventions d'investissement.							
1391 Subv Equipt Autres.	- 323 641,59		-34 482,31				-358 123,90
1398 Autres subventions d'investissement.	- 60 000,00		-6 000,00				-66 000,00
Total	1 390 202,36	- 197 697,08	-40 482,31			14 742,44	1 166 765,41



	<i>Conso Décembre 2013 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2014 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2014 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2014 Dim.& Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2014 Mvts internes</i>	<i>Conso Décembre 2014 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2014 Clôture</i>
VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS							
1030 Fonds associatifs avec droit de reprise (ADR)							
1034 Apports avec droit de reprise.							
1035 Legs et donations assortis d'obligation/condition							
1036 Subv Inv aff. biens renouv. ADR	25 458,99						25 458,99
10682 Excédents affectés à l'investissement.	1 513 277,30	91 433,23					1 604 710,53
10685 Excédts affectés à couverture BFR (rés. trésor.)	176 895,95						176 895,95
10686 Réserve de compensation.	280 329,05	87 901,90					368 230,95
10688 Rés projets assoc.	342 325,71						342 325,71
1100 Report à nouveau RAN sous controle tiers fin. (solde créditeur).							
11510 Excédtt affecté au finantc mesures exploit non rec.							
11511 RAN sous controle tiers fin. (solde débiteur).							
11519 Report à nouveau (solde débiteur).	-232 085,30	18 361,95					- 213 723,35

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAR
Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2014- PEP83



Total	2 106 201,70	197 697,08					2 303 898,78
--------------	---------------------	-------------------	--	--	--	--	---------------------

	<i>Conso Décembre 2013 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2014 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2014 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2014 Dim.& Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2014 Mvts internes</i>	<i>Conso Décembre 2014 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2014 Clôture</i>
VARIATION AUTRES FDS TIERS FINANCEURS							
14100 Prov. réglem. / renforcement couverture BFR.	89 715,75						89 715,75
14200 Prov. réglem. / immobilisations	1 076 358,25			-33 029,62			1 043 328,63
14400 Prov.réglem. / autres élémts d'actif							
14500 Amortissements dérogatoires	69 299,12			-9 287,66			60 011,46
14600 Prov.spéciale de réévaluation							
14700 Plus values réinvesties							
14800 Autres provisions réglementées	294 146,24						294 146,24
Total	1 529 519,36			-42 317,28			1 487 202,08
AUTRES FONDS PROPRES							
1940 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.	6 500,00		2 831,00	-7 467,68			1 863,32
1950 Fonds dédiés sur dons manuels affectés.	20 453,88			-1 679,15			18 774,73
1970 Fonds dédiés sur legs et donations affectés.							
Total	26 953,88		2 831,00	-9 146,83			20 638,05
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 052 877,30	0,00	-37 651,31	-51 464,11		14 742,44	4 978 504,32





2.7 Mouvements ayant affecté les provisions inscrites au bilan

Provisions pour risques et charges Fonds dédiés	Montant au 01/01/2014	Dotations de l'exercice Augmentation	Reprise de l'exercice Diminution	Montant au 31/12/2014
Provision pour Indemnités de départ en retraite				
Chantemerle		58,00		58,00
CMPP	96 136,00	26 717,00	4 025,00	118 828,00
SAAAS	38 564,00	32 532,00	2 312,00	68 784,00
SESSAD	17 340,00	17 795,00	1 119,00	34 016,00
Siège	7 661,00	3 380,00	5 171,00	5 870,00
SSEFS	108 222,00	38 064,00	22 760,00	123 526,00
Provision pour litiges				
Siège		7 000,00		7 000,00
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	267 923,00	125 546,00	35 387,00	358 082,00
Créances douteuses		1 122,80		1 122,80
TOTAL PROVISION CREANCES DOUTEUSES	0,00	1 122,80		1 122,80
Fonds dédiés				
<u>Sur subventions de fonctionnement</u>				
SESSAD	6 500,00		6 500,00	
SSEFS		2 831,00	967,68	1 863,32
<u>Sur dons manuels affectés</u>				
SAAAS	506,24			506,24
Siège	19 947,64		1 679,15	18 268,49
TOTAL FONDS DEDIES SUR CREDITS NON RECONDUCTIBLES	26 953,88	2 831,00	9 146,83	20 638,05

Provisions règlementés	Montant au 01/01/2014	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/2014
Provision pour renouvellement des Immobilisations et amortissements dérogatoires				
✓ CMPP				
• Acquisition terrain	500 000,00			500 000,00
✓ SAAAS				
• Acquisition + travaux des locaux du Muy	173 289,72		9 999,97	163 289,75
✓ SESSAD				
• Acquisition + travaux des locaux du Muy	74 687,53		4 080,15	70 607,38
✓ SSEFS				
• Acquisition des locaux de La Valette	328 381		18 949,50	309 431,50
•				
TOTAL PROVISIONS RENOUVELL. IMMOBILISATIONS	1 076 358,25		33 029,62	1 043 328,63

Amortissements dérogatoires				
✓ SSEFS				
• Travaux locaux Toulon	55 453,97		7 430,14	48 023,83
✓ SAFEP				
• Travaux locaux Toulon	13 845,15		1 857,52	11 987,63
•				
• TOTAL AMORTISS. DEROGATOIRES	69 299,12		9 287,66	60 011,46
TOTAL DES PROVISIONS POUR RENOUVEL. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	1 145 657,37		42 317,28	1 103 340,09

2.8 Etat des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Solde au 31/12/2014	Moins d'un an	Plus 1 an Moins 5 ans	Plus de 5 ans
SAAAS				
Caisse d'Epargne (Le Muy)	287 994,22	9 212,00	41 186,22	237 596,00
Caisse d'Epargne (La Valette)	259 177,98	8 216,49	36 085,86	214 875,63
SESSAD				
Caisse d'Epargne (Le Muy)	431 991,32	13 818,00	61 779,32	356 394,00
Siège				
Caisse d'Epargne (La Valette)	71 993,88	2 282,36	10 023,85	59 687,67
SSEFS				
Caisse d'Epargne (La Valette)	388 766,96	12 324,73	54 128,80	322 313,43
TOTAL	1 439 924,36	45 853,58	203 204,05	1 190 866,73

Souscription d'emprunts nouveaux en 2014 : Néant

Remboursement du capital en 2014 : 49 059,76 €

2.9 Etat des échéances des autres dettes

Etat des échéances des dettes	Solde au 31/12/2014	Échéances		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes de fonctionnement				
Usagers Avances et Acomptes				
Usagers et Organismes Crédeurs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 187,28	44 187,28		
Dettes sociales et fiscales	400 862,79	400 862,79		
Autres dettes				
Fournisseurs d'immobilisations	27 953,72	27 953,72		
Autres crédeurs	7 631,11	7 631,11		
TOTAL	480 634,90	480 634,90		

2.10 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance	au 31/12/2014
Dépenses concernant l'exercice 2015	20 398,56
TOTAL	20 398,56

Produits constatés d'avance	au 31/12/2014
Produits concernant l'exercice 2015	437,91
TOTAL	437,91

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Etat des subventions perçues en 2014

	Total	CPAM	CG 83	URPEP	COMMUNES
Siège	83 100,98	12 000,00	5 000,00	51 916,98	14 184,00
TOTAL	83 100,98	12 000,00	5 000,00	51 916,98	14 184,00

3.2 Etat des résultats à affecter par établissement

Chantemerle	Excédent à imputer comme suit :	104 088,14
	- Au report à nouveau débiteur	98 088,35
	- Au report à nouveau créditeur	5 999,79
CMPP	Déficit à imputer comme suit :	-39 601,84
	- A la réserve de compensation	-3 604,85
	- Au report à nouveau débiteur	-35 996,99
SAAAS	Excédent à affecter à la réserve de compensation	27 791,56
SAFEP	Excédent à affecter à la réserve de compensation	3 909,08
SESSAD	Déficit à imputer à la réserve de compensation	-15 380,30
Siège	Excédent à affecter comme suit :	51 200,64
	- A la réserve affectée à la couverture du besoin en fonds de roulement	15 200,00
	- À la réserve pour investissements	36 000,64
SSEFS	Déficit à imputer au report à nouveau débiteur	-117 264,84

3.3 Etat de la CAF par établissement

Chantemerle	137 832,79
CMPP	- 6 086,55
SAAAS	154 116,05
SAFEP	4 633,68
SESSAD	67 956,21
Siège	71 036,84
SSEFS	- 47 439,27
CAF totale	382 049,75

4 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements donnés

Inscription hypothécaire du bien immobilier situé à la Valette – siège, SAAAS et SSEFS

Inscription hypothécaire du bien immobilier situé au Muy – SESSAD et SAAAS

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

Crédit bail : Néant

4.2 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 – Article 20) : 50 737,01 €

4.3 Heures acquises au titre du DIF

Le nombre d'heures acquises au titre du DIF au 31/12/2014 et non utilisées à la même date s'élève à 6 432,93 heures réparties comme suit sur les différents établissements :

- Chantemerle :	0
- CMPP :	1 220,18
- SAAAS :	2 069,28
- SESSAD :	1 084,68
- SIEGE :	218,60
- SSEFS :	1 840,19
TOTAL	6 432,93

4.4 Contributions volontaires

✓ *la valorisation du bénévolat des administrateurs*

La valeur brute du SMIC horaire pour l'année 2014 a été de 9,53 € pour l'ensemble de l'année 2014.

Le taux de charges moyen supporté par l'Association pour ses salariés est de 59 %.

La valeur retenue pour valoriser le bénévolat des administrateurs est donc : $9,53 \times 1,59 \times 5 = 75,76$ €/H.

Le temps passé par les administrateurs en 2014 est ainsi évalué, pour l'ensemble des activités de l'Association y compris sa vie statutaire, à 1 804,28 heures.

Hors vie statutaire, le temps passé par les administrateurs est évalué en 2014 à 482 heures correspondant à une somme de 38 802,60 €.

✓ *le personnel mis à disposition*

- Par l'Education nationale

Le personnel mis à disposition et rémunéré par le Ministère de l'Education Nationale est au nombre de 22 personnes physiques :

- 3 directeurs mis à disposition par l'Education nationale
- 1 enseignant au SESSAD
- 5 enseignants au CMPP
- 8 enseignants au SAAAS
- 4 enseignants au SSEFS

Les valorisations sont effectuées suivant la méthode suivante :

- 3 directeurs : les salaires bruts perçus avec un taux charge de 59 % ;
- Autres enseignants : le salaire brut correspondant à l'échelon moyen 8 pour un PE spécialisé avec 27 points de NBI et avec un taux de charges de 59 %.

Par les PEP 06

0,5 etp de technicien qualifié dans le cadre de l'avenant à l'accord de coopération PEP 06 - PEP83.

Établissement	Nombre de personnes physiques en flux sur l'année 2014	Cumul des rémunérations brutes E.N. avec Charges
SAAAS	8,5	511 280 €
SSEFS	4,5	297 478 €
SESSAD	1,5	90 386 €
CMPP	5,5	349 710 €
CHANTEMERLE	1	59 749 €
TOTAUX	21	1 308 603

Les salaires et charges du salarié technicien qualifié mis à disposition par les PEP 06 s'élèvent à 19 465,14 € pour l'année.

La valorisation totale de ces mises à disposition s'élève à 1 308 603 + 19 465 = 1 328 068 €

4.5 Engagements départ retraite du personnel salarié

4.5.1 Hypothèses retenues

Le présent calcul porte sur les engagements de retraite à l'égard du personnel salarié.

Taux de présence taux de turnover selon l'âge du salarié

Age du salarié	taux
18 - 35 ans	75 %
36 - 50 ans	85 %
50 - 65 ans	95 %

Probabilité de survie Données INSEE - tables de mortalité 2003 - 2005

Droits en mois Evalués à partir de la Convention Collective applicable à l'Association, en 1/10^e de mois par année de présence (cf. tableau joint)

Augmentation de salaire 1,80 %

Taux d'actualisation Le taux retenu est de **1,50 %**

Taux de charges sociales **58 %**

Prorata Quote-part des droits acquis au jour de l'évaluation

Age de départ 65 ans (départ à taux pleins)

4.5.2 Synthèse des engagements acquis à ce jour

Les engagements provisionnés se répartissent comme suit entre chacun des établissements

✓ Convention Collective "Etablissements d'Accueil de Personnes Inadaptées et Handicapées"

- CMPP	118 828,00 €
- SAAAS	68 784,00 €
- SESSAD	34 016,00 €
- SIEGE	5 870,00 €
- SSEFS	123 526,00 €

✓ Convention Collective "Animation Socioculturelle"

- Centre de montagne Chantemerle	58,00 €
----------------------------------	---------

TOTAL	351 082,00 €
--------------	---------------------

5. Commentaires de la commissaire aux comptes (Mme DZINGUEUZIAN)

Les opérations d'arrêtés comptables se sont effectués dans les délais légaux, bonne production des documents comptables, tous les contrôles ont été effectués au siège, toutes les pièces comptables des autres établissements ont été rapatriés au siège pour permettre d'effectuer ce contrôle dans les meilleurs conditions.

Avec rapports normés, Mme la commissaire aux comptes certifie nos comptes annuels jugés, réguliers et sincères, elle fournit les informations relatives aux comptes annuels, contenues dans ces rapports.

La commission de contrôle (Anne-Marie ANDRAU, Claude CALDANI) s'est réunie le lundi 23 mars au siège de l'association.

Elle a rappelé qu'elle n'était pas compétente pour contrôler les établissements.

Elle a pris acte que cette année les commissaires aux comptes ont procédé à un contrôle renforcé très détaillé.

Elle a constaté la parfaite tenue des nombreux documents qu'elle a consultés. Caisses et livres de caisse sont contrôlés systématiquement tous les mois.

Il est souhaitable de s'assurer que l'utilisation des fonds attribués par la commission de solidarité soit bien conforme aux modalités de la demande.

Les possibilités de dons pour le fonctionnement du SAPAD doivent être mieux explicitées pour les futurs donateurs.

Les coûts de formation professionnelle continue facturés par la Fédération paraissent quelque peu élevés (530 €, 813 €...)

Les frais de participation des délégués à l'Assemblée Générale de Deauville sont prélevés directement par le trésorier national sur le compte de l'ADPEP83 sans facturation ni des hôtels ni des restaurateurs justifiant ces sommes, annoncées à l'inscription et réglées directement par la fédération.

A La Valette, le 23 mars 2015

Conclusion

Nous avons donc en votre nom, effectué les vérifications qui nous semblaient pertinentes et utiles. Toutes les questions abordées ont donné lieu à des réponses.

La commission vous propose, en conséquence, d'approuver le compte rendu financier présenté par le Trésorier et de donner quitus au Conseil d'Administration de l'ADPEP du Var, pour l'exercice 2014.

Anne-Marie ANDRAU

Claude CALDANI

La commission de contrôle des comptes approuve le compte-rendu 2014 et donne quitus au conseil d'administration.

2. Election au conseil d'administration : le conseil d'administration peut comporter jusqu'à 36 membres

8 candidats se présentent :

M. Marc BASACCO

M. Gilbert ASTOIN

Mme Myrtille BOTEX

Mme Geneviève FROGER

Mme Claudine MORRONI

M. Dominique QUINCHON

M. Henry ROIG

Mme Monique TORRIOLI

Elus pour 3 ans à l'unanimité des présents et des représentés

3. Election à la commission de contrôle des comptes

M.CALDANI Mme ANDRAU se représentent.

Elus à l'unanimité des présents et des représentés

6. Cotisation 2015 (à partir du 01/01/2016)

Cotisation 2015 : 17€ pour les individuels et 1 euros pour les écoliers

Report des mêmes chiffres pour l'année 2016

Votés à l'unanimité des présents et de représentés

7. Questions diverses :

Aucune question diverses

Le président clôt l'assemblée générale à 15h30

Le secrétaire général

Le président des PEP83



M. Jean-Pierre ANDRAU



M. Dominique QUINCHON

